

UNE ENIGME DE LA NUMISMATIQUE ARMORICAINE : LES MONNAIES CELTIQUES DES VÉNÈTES

I. — LE BILLON

La numismatique porte trop souvent son disciple à considérer en eux-mêmes ses objets, à la manière des collectionneurs, en perdant de vue leur aspect de créations de l'activité humaine et la possibilité de les étudier comme des monuments des sociétés éteintes. Ce ne sont pas des objets d'art, plus ou moins ornés, selon la clientèle à atteindre, mais des produits de la puissance politique ou commerciale, des signes aussi de cette puissance. Nous devons y rechercher d'autres aspects du passé que ceux d'émouvantes reliques. Les monnaies d'un groupe social en un temps déterminé ne sont pas livrées au caprice. Elles sont fonction de ses antécédents, de son cadre politique, de son étendue géographique. Elles sont liées intimement aux événements économiques, à ceux de la vie intellectuelle et morale, aux croyances.

Pour étudier notre pays à l'époque proto-historique, l'utilité d'un monnayage bien établi sera de constituer une source non épuisée de connaissance. Les textes anciens nous apprennent le point de vue d'observateurs étrangers, d'ennemis ou de colons, de compilateurs, parfois, qui n'ont jamais foulé le sol de la Gaule. César demeure notre plus sérieux informateur. Cependant, malgré la sûreté de ses rapports, nous ne pouvons y trouver les matériaux immédiats dont l'historien se sert avec prédilection pour reconstituer le passé. Monuments, dont la critique d'authenticité, d'attribution, est affaire de spécialistes, à résoudre

une fois pour toutes, les espèces monnayées suppléent précisément aux insuffisances des témoignages. Ce sont en quelque sorte des faits contemporains stabilisés, dont il convient de déterminer la liaison nécessaire avec les faits évanouis.

A cet égard, l'historien de l'Armorique indépendante sera donc porté à interroger la numismatique. Malheureusement, sa déception sera grande. Et nous nous bornerons ici à envisager l'une des lacunes les plus étonnantes pour lui de cette science, à savoir l'inexistence, dans les grands ouvrages spéciaux de la numismatique de la Gaule, d'un chapitre propre aux monnaies des Vénètes, le peuple le plus ancien, le plus riche et le plus puissant de l'Armorique.

I. — LES VÉNÈTES ONT-ILS FRAPPÉ MONNAIE ?

Les trois instruments de l'étude numismatique sont le *Catalogue des monnaies gauloises*, de Muret et Chabouillet (1889), l'*Atlas des monnaies gauloises*, préparé par la Commission de topographie des Gaules et publié par H. de la Tour (1892) et le *Traité des monnaies gauloises*, premier ouvrage de doctrine, dû à M. Adrien Blanchet (1905). Les deux premiers ne consacrent aux Vénètes aucune rubrique. M. Blanchet signale avec réserve l'opinion de quelques auteurs (1), mais ne s'arrête à aucune et ne donne rien aux Vénètes de l'illustration généreuse de son livre. Les experts se trouvant ainsi dépourvus de références, on ne voit jamais dans les catalogues de ventes publiques offrir des monnaies attribuées aux Vénètes. L'opinion

(1) Adrien BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905. Nous lisons p. 308 : « A. de Barthélemy reconnaissant les difficultés du classement, plaçait en tête de la série armoricaine les pièces d'or à la tête laurée, qui auraient été frappées chez les Vénètes et les Namnètes ». A la page 317 : « On a classé aux *Veneti* les pièces d'or, à la tête entourée de cordons avec des petites têtes, portant, au revers, une figure couchée sous l'androcéphale. Des pièces analogues sont classées aux *Osismii*... ; et d'ailleurs, il est probable que certains exemplaires doivent être restitués aux *Aulerci Cenomani* ». Une note de la page 317 énumère les provenances de monnaies d'or au type à la figure couchée sous l'androcéphale. Il n'est fait dans cet ouvrage aucune autre étude des monnaies attribuables aux Vénètes.

commune a été résumée par un érudit rennais, Paul Banéat, disant « qu'ils ne nous en ont laissé aucune » (2).

Efforçons-nous d'examiner si cette formule ne substitue pas la négation sans enquête suffisante, c'est-à-dire l'erreur virtuelle, à l'ignorance. Distinguons d'abord, au sein du monnayage trouvé en Bretagne, les monnaies d'or de bon titre et les autres, car on ne saurait les placer sur un même plan, la chronologie des premières demeurant particulièrement incertaine en Armorique. Du temps de César y circulait un numéraire exclusivement composé de bas alliages. Les auteurs sont d'accord sur ce point (3). On datera donc avec sûreté de la fin de l'indépendance les très nombreux dépôts monétaires dont les espèces sont faites d'un billon comprenant 25 à 5 % d'argent, allié principalement à du cuivre, plus ou moins mélangé d'étain. Il convient donc de réserver ici nos observations aux monnaies les moins précieuses, mais les plus nombreuses de beaucoup et dont les enfouissements ont été le plus souvent le fait d'événements de la conquête romaine (4).

Une question liminaire regarde le pouvoir émetteur de ce numéraire armoricain. Autrement dit, peut-on savoir si les séries monétaires connues ont été frappées par les cités, ou même par des *pagi*, à l'usage de leurs citoyens, ou si, circulant indistinctement entre les divers peuples, elles ne peuvent être attribuées en propre à aucun d'eux ?

Des ententes de nature variable pouvaient assurément lier plus ou moins étroitement des cités gauloises. Les Arvernes tenaient ainsi *sous leur empire* un certain nombre de peuplades voisines (5), comme les Eduens avaient pour *clients* les Bellovaques et pour *amis et consanguins* les Ambarres (6). La suprématie des Vénètes imposait certainement sa loi sur mer et s'attirait vraisemblablement sur terre le respect dû à la force. Cependant, César témoigne d'une alliance politique et militaire conclue librement entre

(2) Opinion recueillie par Léon LE BERRE, *Intéressante découverte archéologique...* (trouvaille de monnaies gauloises de Saint-Jacques-de-la-Lande), dans *l'Ouest-Eclair*, 19 février 1941.

(3) A. BLANCHET, *op. cit.*, p. 18.

(4) A. BLANCHET, *op. cit.*, p. 524-525.

(5) CAESAR, *Bel. gal.*, VII, 75 : *sub imperio*.

(6) CAESAR, *op. cit.*, I, 11 : *necessarii et consanguinei*.

eux et les autres Armoricaïns, en 56 avant notre ère (7). Après l'arrestation par les Vénètes des officiers romains Sillius et Velanius, après celle des envoyés de Crassus (8) venus protester et menacer au nom de la puissance romaine, les auteurs de ces initiatives hardies dépêchèrent des représentants auprès des cités maritimes, pour inciter les chefs à s'associer à cette politique de résistance, ce dont on convint solennellement. Si toute la côte fut rapidement gagnée à l'exemple et aux conseils des gens de Vannes, si une ambassade commune fut envoyée à Crassus, cela ne montre nullement les Vénètes disposant souverainement des cités voisines et leur enjoignant d'autorité d'avoir à faire face à l'envahisseur. Tout se passa donc pour chacun des membres de la coalition aussi volontairement que les Morins et les Ménapes adhérèrent au mouvement (9). Affaire d'intérêt commun et non de domination et de contrainte.

Un examen attentif de ces circonstances ne nous laisse aucune raison de supposer une union monétaire entre Armoricaïns. Si les belligérants se trouvaient devant le devoir de créer le numéraire nécessaire à solder les levées et conduire la guerre, rien ne nous porte à imaginer les opérations techniques de ces émissions faites à un type uniforme pour l'ensemble des alliés. Il y a cinquante ans déjà, M. Blanchet a noté des observations très nettes : « Sauf des exceptions peu nombreuses, écrivait-il, le numéraire sortait peu du pays où il était émis. Les trésors sont homogènes, composés d'espèces locales, dans les quatre cinquièmes des cas » (10). Il nous a été donné de préciser ces faits sur les trésors découverts dans nos provinces de l'Ouest. Nous avons pu dresser la carte des dépôts relatifs à deux des grands monnayages de billon, établis selon des règles strictes, et constaté des groupements géographiques autour de Rennes, pour les monnaies attribuées aux

(7) CAESAR, III, 8.

(8) DION CASSIUS, XXXIX, 40.

(9) En 57, les mêmes Morins et Ménapes avaient adhéré à la ligue des Belges, commandée par le suession Galba. Il ne vient à l'esprit de personne de supposer une union monétaire des Belges à cette occasion.

(10) A. BLANCHET, *op. cit.*, p. 517.

Redons (11), autour de Corseul, pour les monnaies attribuées aux Coriosolites (12), comme autour d'autant de centres de distribution. Notre enquête n'est pas entièrement achevée pour les autres séries, mais les résultats acquis n'en confirment pas moins déjà à cet égard les remarques de M. Blanchet (13).

Les espèces armoricaines de la fin de l'indépendance, nous en sommes convaincu, furent émises par les cités ou, en certains cas, peut-être par des *pagi* (14). Ce principe étant admis, une conséquence en découle. En un temps où l'usage s'en était répandu parmi les nations du bloc armoricain, les Vénètes durent certainement frapper monnaie, car un peuple armoricain parmi les autres — et ce peuple était précisément le plus riche — ne pouvait pas se soustraire à un fait social de cette importance, dont la constance, depuis le jour de son adoption par un peuple, prévaut sur toutes ses institutions et s'impose à tous les régimes au long de son histoire.

La certitude de principe de l'existence de monnaies vénètes de bas alliage s'impose. Puisque les spécialistes ne les ont pas découvertes, il convient tout d'abord de revoir

(11) Ce travail a fait l'objet de notre collaboration à l'exposition-concours de la Monnaie, en 1951. Le court mémoire rédigé pour le *Catalogue* de cette exposition était intitulé : *Méthode pour rechercher les ateliers monétaires de la Gaule celtique*, p. 168-170, pl. III.

(12) Notre communication analysée dans le *Bulletin de la Société fr. de Numismatique*, mai 1951, p. 34.

(13) Lorsque des éléments étrangers se trouvent incorporés à la série constituant principalement le dépôt, leur nombre est, sauf exception, infime. Ainsi, le trésor de Pipriac (1908), composé d'espèces de la série X. S., au nombre de 600 unités environ, comprenait 5 statères à la roue, attribués aux Rédons par Paul Banéat, et un exemplaire à la main sous le cheval, provenant probablement d'Outre-Loire. Le trésor de Penguilly (1932) nous a laissé 87 exemplaires de monnaies coriosolites et 11 monnaies des Osismes. Le trésor de Jersey-9 (près de 12000 statères), était entièrement composé d'espèces coriosolites, à 8 unités près.

(14) Les monnaies trouvées dans le Finistère nous en donneront probablement la démonstration. Pour les époques tardives, il semble bien que ce fait se trouve déjà vérifié. Voir notre communication à la S. F. N. (Société fr. de Numismatique), dans *Bulletin de la S. F. N.*, déc. 1952, p. 155 : « Il semble qu'on se trouve chez les *Osismii* en présence de différents ateliers frappant pour une partie seulement de ce qu'on croit avoir été une seule cité. Les petits billons constituaient probablement la production d'un de ces ateliers frappant pour une aire limitée à la région de Morlaix et de Lannion ». Cf. Camille JULIAN, *Histoire de la Gaule*, II, Paris, 1924, p. 343-344.

avec attention les trouvailles monétaires faites sur l'ancien territoire des Vénètes.

II. — LES TROUVAILLES MONÉTAIRES SUR LE TERRITOIRE DES VÉNÈTES

Les limites de la cité des Vénètes à la fin de l'indépendance ont été déterminées récemment, selon une méthode heureuse, par M. Merlet, en un mémoire, qui a fait l'objet sur un point d'une collaboration avec M. Merlat (15). Nous examinerons donc les trouvailles faites à l'intérieur des limites ainsi indiquées.

Un pionnier de la numismatique de l'Armorique, Ed. Lambert, dont l'information était contrôlée avec soin, écrivait, en 1844 : « Il paraît que le département du Morbihan fournit également des espèces gauloises en billon, analogues à celles de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, mais nous ne pouvons préciser aucune découverte, puisqu'on ne les a pas fait connaître. Nous savons seulement que cette contrée abonde en monnaie d'un très petit module » (16). Un autre pionnier, fort sérieux aussi, P.-L. Lemièrre, déplorait que Lambert « n'en ait publié aucune ». Il ajoutait : « C'est le seul document que nous ayons sur ces pièces, que nous n'avons jamais vues » (17).

1° *La trouvaille de Brech (Pl. II, 51 à 69).*

En 1896, l'abbé J.-M. Le Méné signalait dans le dépôt de Brech (Morbihan, arr. de Lorient, canton de Pluvigner), au lieudit Guervec, découvert le 23 avril 1888, « une trentaine de petites monnaies gauloises, fortement oxydées, et

(15) F. MERLET, *La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne...*, dans *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Bretagne*, XXX, 1950, p. 5-61, XXXI, 1951, p. 137-172. — P. MERLAT, *Notice sur la limite sud-est de la cité des Osismes*, dans *Annales de Bretagne (Notices d'archéologie armoricaine)*, LIX, 1, 1952, p. 93-105. — F. MERLET, *Quelques mots sur la limite sud des Osismii et des Venetes*, dans *Annales de Bret.*, LIX, 1, 1952, p. 105-109.

(16) Edouard LAMBERT, *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, Paris, Bayeux, 1844, p. 161.

(17) P. L. LEMIÈRE, *Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne-Armoricaine*, dans *Bull. arch. de l'Association bretonne*, 1852, p. 229-230.

les débris de plusieurs autres » (18). Malheureusement aucune description n'en fut faite. Anatole de Barthélemy reçut pourtant la trouvaille en communication, mais, ignorant probablement la lacune qu'elle venait combler, il négligea de la publier. Ces monnaies font partie des collections du musée de la *Société polymathique du Morbihan* depuis 1896. Ce modeste trésor figure, sous le n° 184, dans l'inventaire publié par M. Blanchet, d'après les indications de l'unique référence bibliographique (19), mais les monnaies elles-mêmes sont demeurées inédites jusqu'à nos jours (20).

Dans leur état actuel, les trente-deux pièces — tel est leur nombre exact — entières ou partielles, et les fragments non identifiables ont subi, sauf une exception (n° 5), une transformation chimique telle que le flan métallique est devenu une pastille friable, que l'ongle pourrait sans peine réduire en poussière. La lisibilité des types en est fortement affectée, mais, avec de la patience, on arrive à comprendre plus ou moins complètement ce qui subsiste du dessin, soit du droit et du revers, soit d'une des faces. On a pu classer vingt-six pièces avec assez de bonheur, puisque pour quatre d'entre elles seulement quelque doute peut demeurer (droit des pièces 3, 19, 21, 24). Six pièces ont été définitivement rebelles (21).

Trois types ont été isolés. L'état de ce numéraire ne nous a pas permis de distinguer au sein de chacun d'eux

(18) *Bull. de la Soc. Polym. du Morbihan*, 1897, 1^{er} sem. (pour l'année 1896), p. 154.

(19) A. BLANCHET, Communication sur les trésors de monnaies armoricaines dans *Revue numismatique*, 1903, p. XXVII-XXX ; *Traité des monnaies gauloises*, p. 524 et appendice I (inventaire des trésors), p. 582.

(20) La publication de ce petit trésor a été rendue possible par l'initiative amicale de M. P. Thomas-Lacroix, archiviste en chef du département du Morbihan et président de la Soc. polymathique, et par la collaboration de M. Mallat, conservateur du médaillier de la Soc. polymathique, qui nous donnèrent toutes les facilités nécessaires. Nous les en remercions vivement.

(21) Pour ne pas surcharger le texte, mais le compléter des quelques indications techniques, dont l'ensemble constituera la publication intégrale de la trouvaille, nous donnons en note l'inventaire. Le poids est indiqué en grammes. Presque toutes les pièces sont plus ou moins effritées sur la tranche. Il manque à plusieurs une partie notable du flan ; nous le signalons par la lettre *f* suivi d'un nombre appréciant la surface restante par rapport à 100, représentant l'intégralité. La

les variétés qu'on y soupçonne. Des trouvailles ultérieures et l'examen de collections privées permettraient probablement de préciser des détails par des spécimens mieux conservés.

TYPE A (n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 16, 17, 18, 19, 7, 21, 31)
(Pl. II, 52 à 60).

Ce type présente deux variétés selon que la tête est tournée à droite (numéros en caractères ordinaires) ou à gauche (numéros en italique).

Au *droit*, tête humaine casquée, très stylisée. On a cru voir sur certains exemplaires un sanglier en cimier (22), d'où descend une ligne perlée terminée par un rinceau (n^o 5, Pl. II, 54). Au-dessus de la visière se trouvent deux ou trois lignes parallèles, perlées ou non. L'œil est représenté par un point plus ou moins entouré d'une ligne palpébrale. Au-dessus du garde-nuque flotte une crinière, dessinée diversement et souvent très schématisée. Derrière l'œil, un motif en S inversé (bien visible sur le n^o 5). Parfois, le graveur semble avoir mal compris le modèle et

lisibilité, totale ou partielle, du droit ou du revers, est désignée par les lettres *D* et *R*.

N ^o D'ORDRE	POIDS	ÉTAT	N ^o D'ORDRE	POIDS	ÉTAT
1	0,41	D.	17	0,32	D.
2	0,43	D. R.	18	0,36	D.
3	0,49	D.	19	0,30	D. R.
4	0,44	D.	20	0,12	f 33 D. R.
5	0,49	D. R.	21	0,44	D. R.
6	0,38	D. R.	22	0,41	f 85 D. R.
7	0,47	D. R.	23	0,35	f 90 D. R.
8	0,39	D.	24	0,24	f 80 R.
9	0,37	D. R.	25	0,27	
10	0,34	D.	26	0,28	
11	0,30	f 80 D. R.	27	0,29	
12	0,30	D.	28	0,52	
13	0,27	D. R.	29	0,57	
14	0,44	D. R.	30	0,69	
15	0,32	f 70 D.	31	0,12	f 50 D. R.
16	0,22	f 70 D. R.	32	0,10	f 30 D. R.

En outre, une trentaine de fragments, impossibles à identifier, pèsent ensemble 2,50 g. L'état de conservation ne permet guère de dresser des statistiques.

(22) A. DE BARTHÉLEMY, *Etude sur les monnaies découvertes à Jersey en 1875*, dans *R. N.*, 1884, p. 177-202, pl. VI, n^o 6. L'interprétation est des plus douteuses.

le dessin est particulièrement confus (n° 19, *Pl. II*, 55). Au *revers*, cheval toujours à gauche. Tantôt (n° 5, *Pl. II*, 56), on voit une volute de crinière, perlée et assez exubérante, faisant suite à un ornement rappelant un peu l'aile surmontant le cheval sur certaines divisions des *Parisii* (23). La crinière est une simple ligne perlée, en contact ou non avec l'ébauche d'un aurige (n° 19). Le cheval surmonte un motif qu'on ne peut décrire entièrement sur aucun spécimen. Il semble être tantôt une roue à cercle plein et à quatre rais (n° 5) ou à huit rais (n° 7, *Pl. II*, 59), tantôt un *trifolium* dans un demi-cercle perlé (n° 21, *Pl. II*, 60), tantôt un motif fait de deux ellipses presque accolées (n° 15 et 19).

TYPE B (n° 8, 9, 10, 11, 12, 13, 20, 32) (*Pl. II*, 61 à 66).

Au *droit*, ce type présente deux variétés, selon que la tête est tournée à droite (numéros en caractères ordinaires) ou à gauche (numéros en caractères italiques). Le champ est occupé à sa partie inférieure, à droite ou à gauche, par une petite tête humaine de profil, regardant vers le centre de la pièce, extrêmement rudimentaire, où l'œil, de face, est figuré par un point entouré d'une ligne palpébrale. La ligne frontale se prolonge en arrière en volute. Derrière la tête pend un rinceau. Devant la tête, au centre du champ (en pal), se voit un motif fait de deux lignes parallèles perlées (n° 8, *Pl. II*, 61). Deux rinceaux, dont un en S, occupent le reste du champ à gauche ou à droite, selon le sens de la tête. Surmontant cet ensemble, en cimier, une sorte de fleur schématique est faite de deux rinceaux en S opposés, réunis (n° 9, 10, *Pl. II*, 62) ou non (n° 8) à leur partie inférieure et d'où part de chaque côté un autre rinceau en S. Ce type, très orné, est original et sa composition nous semble sans analogie dans ce qui est connu de la numismatique celtique. Au *revers*, le cheval est à gauche sur le revers des pièces dont le droit présente la tête à gauche ; il est à droite dans le cas contraire. La volute qui double la ligne perlée de crinière est grande. Sous le cheval à gauche, on voit imparfaitement un motif curviligne (n° 11 et 32, *Pl. II*, 63, 64),

(23) B. N. 7796, monnaie reproduite par Henri de LA TOUR, *Atlas des monnaies gauloises*, pl. XXXI.

dont la forme complète nous échappe, mais qui rappelle fortement l'hippocampe, très stylisé, que l'on voit au revers des pièces armoricaines, encore difficiles à attribuer, dont le cheval est octopède (24). Sous le cheval à droite (n° 13, *Pl. II*, 66), un motif mieux visible est fait d'un cercle perlé entourant des lignes équidistantes légèrement courbes, à concavité aspectée à droite.

TYPE C (n°s 14, 15, 22, 23, 24) (*Pl. II*, 67 à 69).

Au *droit*, petite tête humaine à droite, les lèvres figurées par le moyen de deux points rattachés au visage par deux lignes formant un V. Au-dessus de la tête, un motif en cimier se termine vers le bas à gauche par une sorte de crinière schématisée par un nombre variable de petites courbes disposées en éventail. Au-dessus du tout, des rinceaux en S plus ou moins obliques accostent le motif fait de deux S opposées, signalé pour le type B. Au *revers*, un cheval à gauche, surmonté d'un ornement en S partant de l'arrière. Sous l'animal, un motif semi-circulaire strié, difficile à identifier.

Dans leur diversité, ces monnaies présentent des propriétés communes. Leur module, très petit, est de l'ordre de 11 mm. Leur poids dépasse rarement 0,50 g.

2° *La trouvaille de Carnac* (*Pl. II*, 31, 32).

En 1934, on découvrit sur la plage de Kérogile, en la commune de Carnac (arr. de Lorient, canton de Quiberon), une pièce isolée, en électrum, c'est-à-dire faite d'un alliage de couleur rouge contenant hypothétiquement de l'or, pesant 6,18 g (25). Le type de cette pièce est de même économie qu'un type signalé par Lemièrre (26) et trouvé

(24) LA TOUR, *op. cit.*, pl. XXIII, 6811.

(25) Monnaie conservée au musée Miln-Le Rouzic, à Carnac, propriété du laboratoire d'anthropologie de la Faculté des Sciences de Rennes, sous le numéro d'inventaire 1658. Nous remercions cordialement notre ami, M. P.-R. Giot, conservateur des musées de la faculté, pour les facilités d'étude que nous lui devons et pour son attentive collaboration à nos recherches en toute circonstance.

(26) LEMIÈRE, *op. cit.*, p. 217, pl. I, 25.

habituellement chez les *Osismii* (27). Cependant, certains détails du dessin l'en distinguent et font de cette pièce l'unique témoin connu d'une variante nettement indépendante, que l'on peut décrire comme suit :

Au *droit*, tête humaine à droite, fortement stylisée. L'œil est figuré par un relief en forme d'olive, presque appuyé contre une ligne nasale à extrémité pointée. Cet œil est garni de deux lignes palpébrales perlées, jointes vers l'arrière et venant également vers l'avant s'appuyer contre la ligne nasale. La ligne frontale se continue vers l'arrière et le bas du visage, se terminant par une sorte de mèche. Devant la ligne frontale, une grosse mèche à base triangulaire vient au contact de la chevelure par une des cornes de la dite base triangulaire. La chevelure est faite d'au moins cinq mèches en S. Une ligne perlée l'entoure, formant une courbe pré-faciale à concavité antérieure, occupée par une petite tête humaine schématisée. Les lèvres sont faites de deux points pédiculés et le menton est prolongé par une courbe qui s'incline aussitôt vers l'arrière et paraît tenir lieu de coupe de cou.

Au *revers*, un cheval androcéphale au galop à gauche surmonte un personnage tourné vers la gauche et agenouillé de telle sorte que ses coudes et ses genoux se touchent presque. Venant de l'aurige par-dessus la tête du cheval, une ligne pleine se termine en croix devant son poitrail. Détail fort intéressant et propre à cette variante du type, une sorte de queue, faite de deux courbes en S se terminant en panache relevé vers l'arrière, se trouve entre l'aurige et la queue du cheval.

3° *La trouvaille d'Arzon.*

Le musée de la *Société polymathique du Morbihan*, à Vannes, conserve un statère de billon, très usé, d'un type bien connu, appartenant au monnayage des Coriosolites (classe V, *Pl. II*, 47). L'étiquette accompagnant cette monnaie indique qu'elle a été trouvée, à une date non précisée, au lieudit Petit-Mont, en la commune d'Arzon (arr. de

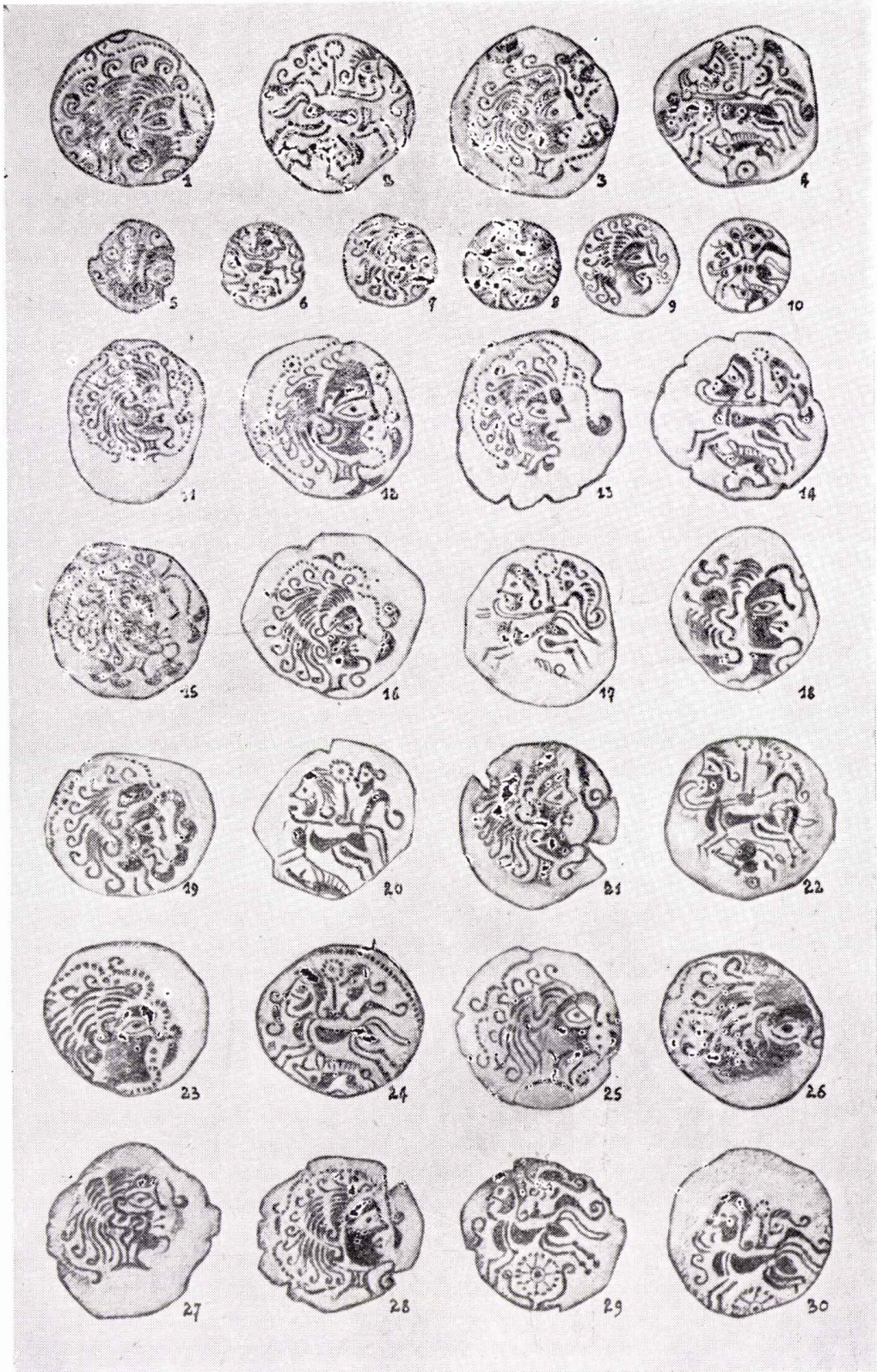
(27) Les lieux de trouvaille en sont : Morlaix, Tonquédec, Perros-Guirec, Plonéour-Lanvern, Plogastel-Saint-Germain, Plestin, Carantec.

PLANCHE I

MONNAIES D'ARGENT ALLIÉ DES VÉNÈTES

<i>Classe I</i>	n° 1	tr. Pipriac pièce n° 9, Droit.	
	2	— — — — , Revers.	
<i>Classe II</i>	3	— — — — 14, D.	
	4	— — — — , R.	
<i>Classe I</i>	5	quart de statère, trouvé à Nantes, D.	
	6	— — — — , R.	
<i>Classe II</i>	7	quart de statère S.P. B.N. 6674 ^a , D.	
	8	— — — — 6676, R.	
<i>Classe III</i>	9	— — — — , tr. de Mordelles n° 18, D.	
	10	— — — — — n° 14, R.	
	11	statère, tr. de Pipriac, n° 11, D.	
	12	— — — — , - 12, D.	
	13	— — — — , - 20, D.	
	14	— — — — , - 20, R.	
	15	— — — — , - 19, D.	
	16	— — — — , - 26, D.	
	17	— — — — , - 15, R.	
	18	— — — — , - 24, D.	
	19	— — — — , - 25, D.	
<i>Classe IV</i>	20	— — — — , - 25, R.	
	21	S.P. B.N. 6670, D.	
	22	S.P. 1, Vénètes, Musée de Rennes, R.	
	23	S.P. B.N. 6663, D.	
	24	— — — — , R.	
	25	S.P. 2, Vénètes, Musée de Rennes, D.	
	26	tr. de Penmarc'h, Musée de Kernuz, D.	
	27	exemplaire vendu à l'Hôtel Drouot, le 20 mars 1953, D.	
	<i>Classe V</i>	28	S.P. B.N. 6794, D.
		29	— — — — , R.
30		— — — — 6795, R.	

Ces fac-similés sont obtenus par deux moyens différents. Pour certaines monnaies, les facilités les plus grandes nous ont été données et nous avons pu faire, à l'aide d'une presse, des estampages à sec sur papier, dont nous avons retracé le relief au crayon. Pour certaines autres, nous avons dû nous contenter d'en prendre des frottis au crayon, faisant ensuite disparaître à la gomme tout ce qui ne concerne pas le relief. C'est un travail minutieux et et fort long. Ces procédés donnent une image très fidèle du type, mais dépouillée pour l'œil de toute impression de modelé. Malgré cet inconvénient, c'est la manière la meilleure de reproduire avec égalité le dessin des monnaies gauloises, au rendu si variable, quand on ne peut recourir à la phototypie.



Vannes, canton de Sarzeau). Nous n'avons aucun autre renseignement sur cette découverte.

4° *La trouvaille de Lanvénegen.*

Lanvénegen (arr. de Pontivy, canton du Faouët) se situe sur la rive droite de l'Ellé, près du carrefour des routes antiques de Carhaix à Quimperlé et de Quimper à Rennes (voir carte) ; il n'est pas certain que les Vénètes en aient possédé le territoire à la période qui nous occupe (28). Signalé par Lemièrre (29), le dépôt de Lanvénegen, mis au jour en 1844, contenait « un bon nombre » de pièces d'électrum de deux modules, statères et quarts, d'un type trouvé principalement chez les *Osismii*, où il a été également frappé en bon or (30).

5° *Les trouvailles de la « contrée de Vannes ».*

Le musée de la *Société polymathique du Morbihan*, à Vannes, conserve un certain nombre de monnaies de billon armoricaines, qui passent pour avoir été trouvées « dans la contrée » et dont la plupart auraient été offertes par les bénéficiaires directs des trouvailles (31). Parmi elles se trouvent 3 exemplaires de la série X.S., dont nous décrirons les types plus loin.

III. — LES ENFOUISSEMENTS ET GITES PROBABLES DES MONNAIES VÉNÈTES

C'est un fait remarquable que le nombre infime des trouvailles monétaires signalées sur les anciennes terres

(28) Cf. les travaux de MM. Merlet et Merlat indiqués dans la note 15 ci-dessus.

(29) LEMIÈRE, *op. cit.*, p. 217.

(30) LA TOUR, *op. cit.*, pl. XXI, 6518 et 6535.

(31) G. VALLIER, *Quelques mots sur la numismatique gauloise de la Bretagne*, dans les *Actes du Congrès arch. de France*, XLVIII^e session, Vannes, 1881, p. 284-285. « Je puis... vous affirmer, écrit l'auteur, qu'elles (les monnaies du musée de Vannes) m'ont paru fort intéressantes, au point de vue surtout de la provenance des pièces, qui,

PLANCHE II

- 31 monnaie d'électrum trouvée à Carnac, D.
 32 — — — — — , R.
 33 monnaie d'or jaune clair, S.P., D.
 34 — — — — — , R.
 35 monnaie au type à l'octopède, S.P., D.
 36 — — — — — , R.
 37 monnaie d'électrum attr. aux Pictons, S.P., D.
 38 — — — — — , R.
 39 reprod. du dessin de Changarnier-Moissenet, pl. II, 24, R.
 40 statère de billon coriosolite, cl. I (D. 7), D.
 41 — — — — — , cl. I (R. 27), R.
 42 — — — — — , cl. I (D. 61), D.
 43 — — — — — , cl. II, D.
 44 — — — — — , cl. II, R.
 45 — — — — — , cl. III (D. 29), D.
 46 — — — — — , cl. IV (D. 57), D.
 47 — — — — — , cl. V (D. 13), D.
 48 — — — — — , cl. IV et V, R.
 49 — — — — — , cl. VI (D. 2), D.
 50 — — — — — , cl. VI, R.
 51 petit billon tr. à Carantec, n° 12, D.
 52 petit billon tr. à Brech, n° 1, D.
 53 — — — — — , n° 4, D.
 54 — — — — — , n° 5, D.
 55 — — — — — , n° 19, D.
 56 — — — — — , n° 5, R.
 57 — — — — — , n° 19, R.
 58 — — — — — , n° 7, D.
 59 — — — — — , n° 7, R.
 60 — — — — — , n° 21, R.
 61 — — — — — , n° 8, D.
 62 — — — — — , n° 10, D.
 63 — — — — — , n° 11, R.
 64 — — — — — , n° 32, R.
 65 — — — — — , n° 12, D.
 66 — — — — — , n° 13, R.
 67 — — — — — , n° 14, D.
 68 — — — — — , n° 14, R.
 69 — — — — — , n° 15, D.



des Vénètes. Si l'on en recherchait les raisons, on pourrait d'abord penser au caractère particulièrement prudent du paysan de cette contrée, plus soucieux d'écouler directement sa trouvaille à l'antiquaire ou au bijoutier de sa connaissance à la ville ou même au chiffonnier de passage (32), que de s'exposer à des ennuis administratifs, comme à la réputation indésirable d'être l'inventeur d'un trésor ; mais c'est là une disposition habituelle aux esprits ruraux, dont les Bretons du Morbihan n'ont pas l'exclusivité. Un grand nombre de monnaies ont été exhumées dans le Finistère et dans les Côtes-du-Nord, par exemple, où la population est psychologiquement comparable à celle du Morbihan, où les conditions géographiques ne sont pas inférieures aux points de vue de l'occupation et de l'exploitation du sol. Certes, le nombre réel des rencontres doit y être, comme d'ordinaire, un multiple des rencontres connues, mais nous n'avons aucun motif de supposer un facteur de dissimulation anormal et un cadre, un peuplement, une mise en valeur affectant électivement le Morbihan. La rareté des trouvailles semble bien avoir son origine dans la rareté des dépôts. Il convient d'en rechercher la cause profonde. Nous avons beaucoup réfléchi à ce problème. La solution proposée nous paraît à la fois rendre compte de la lacune séculaire du classement et justifier dans une certaine mesure le jugement apparemment simpliste de Paul Banéat.

Les enfouissements de monnaies de bas alliages ont dû se produire principalement lors de l'invasion romaine. Chacun en convient. César nous a fait savoir fort brièvement (33) comment, au cours de la campagne de 57 avant

toutes, m'assurait un cicérone autorisé, ont été trouvées dans la contrée : monnaies gauloises, particulièrement armoricaines... Il y a là, suivant ce que m'a dit mon aimable guide, M. l'abbé Le Méné, des suites magnifiques... »

(32) Ainsi en fut-il, à Mordelles, en 1893, pour une importante trouvaille locale, dont nous avons pu étudier des épaves. Voir à ce sujet J. HARSCOUE DE KRAVEL, *Monnaies gauloises, trouvaille de Mordelles*, dans *Bull. Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, XXXVIII, 1908, 1, p. 328.

(33) César écrit (III, 8) que les peuples de la côte s'étaient soulevés ; or, il ne semble guère que la cité des Redons ait été réellement maritime. Elle n'aurait eu aucun port, si l'on retient les limites proposées par M. Merlet. D'autre part, le proconsul romain ne la nomme pas au nombre des cités engagées contre Sabinus (III, 11).

J.-C., Crassus soumit pour la première fois les cités maritimes. Il ne semble pas avoir rencontré de résistance. Chacun connaît les événements tragiques de l'année suivante et comment, en 56, au cours d'une vaste opération double, conduite sur terre par César, au sud de l'Armorique, et par Sabinus, au nord, et sur mer par Brutus, les peuples de ce pays furent écrasés et les Vénètes anéantis. Le plus grand nombre des enfouissements dut naturellement être constitué en 56. Du monnayage coriosolite, nous connaissons au moins vingt mille pièces, ce qui ne peut encore représenter qu'une fraction des trésors abandonnés à la terre et aux cours d'eau. Il est donc bien certain que les Vénètes ont dû prendre pour leur numéraire les mesures de conservation dont leurs alliés, les Coriosolites, nous ont donné des preuves surabondantes pour le leur. Les porteurs de quantités de monnaies susceptibles de constituer des trésors étaient nécessairement des marchands ou des contingents armés. Les marchands n'ont pas coutume de s'aventurer dans les zones dangereuses, on peut être certain de l'éloignement au moins de leur capital disponible des théâtres d'opérations. Quant aux soldats, s'il y eût des troupes de terre chez les Vénètes, elles ne paraissent pas avoir beaucoup harcelé César, dont les *Commentaires* sont muets sur ce sujet. Et si elles le firent, elles furent évidemment repoussées. Leur fuite vers le nord-est et l'est, dont les directions étaient libres et durent être suivies par les populations en exode, apparaît comme la plus vraisemblable. D'une part, le pays des Redons était peut-être demeuré hors du conflit (34). De l'autre, s'il avait pris part à la coalition, la guerre avait lieu fort loin vers le nord, au delà

(34) « Il ne faut jamais oublier en étudiant les voies antiques, écrit M. Grenier, tout d'abord que la plupart d'entre elles sont antérieures à l'époque romaine et remontent à la période gauloise ou même aux millénaires de la préhistoire... » (*Manuel d'archéologie*, VI, Paris, 1934, p. 24). Pour l'alliance avec les Namnètes, cf. CAESAR, III, 9.

Nous ne saurions assez dire à quel point l'aide de M. Merlat et l'attention qu'il accorde à nos recherches nous sont précieuses. Il n'a pas hésité, en particulier, à mettre à notre disposition la primeur d'une vaste enquête, sous la forme du schéma routier vénète, dont nous nous sommes inspiré pour dresser la carte illustrant ce mémoire.

des collines de Normandie, chez les *Esuvi* et les *Unelli*. Logiquement les monnaies des fuyards que la cavalerie romaine dut poursuivre devraient donc être recherchées principalement à l'est et au nord-est des limites de la cité des Vénètes.

Dans l'antiquité gauloise, plusieurs routes faisaient communiquer largement les cités des Vénètes et des Redons, comme autorise à le penser la restitution du schéma routier gallo-romain (34). Les troupes des Vénètes s'étaient sans doute jointes à celles des Namnètes, leurs alliés, de manière à couvrir leur territoire à l'est de la Vilaine. Celles-là aussi purent s'enfuir en direction de *Condate Redonum*.

Les seuls combattants vénètes, dont César relate les moyens et la tactique, sont les marins. Lorsque les choses tournaient à leur désavantage, ils poussaient leurs nombreux navires au rivage et s'embarquaient avec tous leurs biens, partant se réfugier plus loin (35). *Sua deportabant omnia* ; ils ne devaient donc pas abandonner leurs monnaies ! Et le jour venu de la bataille navale contre les Romains, assurés de leur victoire, pourquoi n'auraient-ils pas pris à bord les encaisses des trésoriers et celle de l'Etat ? Ainsi s'expliquerait sans doute que les richesses monnayées des malheureux Vénètes reposent en grande partie avec les vestiges de leur flotte quelque part dans la baie de Quiberon, entre la pointe de Locmariaquer et les parages de Saint-Gildas. Si « la nation la plus ancienne et la plus originale de toute la Gaule s'effondra dans l'esclavage et dans la mort » (36) et cela en un jour, il a dû subsister des épaves de ce grand naufrage.

Faisons le point. Nous avons, d'une part, la certitude de principe de l'existence des monnaies des Vénètes ; d'autre part, la conviction de la rareté des dépôts locaux ; enfin, la présomption de leur enfouissement principalement au nord-est et à l'est de leur territoire. Nous sommes donc autorisés à penser que, si les numismates ne les ont pas découvertes, c'est qu'ils les ont confondues avec d'autres et

(35) CAESAR, III, 12.

(36) Camille JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 300. Il semble qu'effectivement les Vénètes furent anéantis. Ce sont les seuls Armoricaïns absents de l'armée levée pour secourir Alésia, quatre ans plus tard (CAESAR, VII, 75).

que ces monnaies sont actuellement attribuées à des peuples voisins. Il convient donc, après avoir identifié les monnaies de billon de l'Armorique, de rechercher si des espèces intruses peuvent y être mises en évidence.

IV. — RECHERCHE DES ÉLÉMENTS INTRUS DANS LES SÉRIES DE BILLON

1° *Le billon des Osismii.*

Si l'on passe en revue les séries de billon connues, en Bretagne continentale, on constate que peuvent être attribués en toute certitude aux *Osismii* les types dont La Tour a produit un fac-similé sous les numéros 6541, 6543, 6555 (37).

2° *Le billon des Namnètes.*

Faisant nôtres les vues de Parenteau (38), nous laisserons aux Namnètes le type reproduit par La Tour sous les numéros 6743, 6745 (39), dont les lieux de trouvaille justifient le classement (40).

3° *Le billon de la série X.N.*

Nous avons récemment localisé au nord-est de l'Armorique, sous le nom de série X.N., un monnayage indépen-

(37) LA TOUR, *op. cit.*, pl. XXII. Les monnaies suivantes du médailier de la Bibliothèque nationale : Type au sanglier seul au revers = 6539 à 6551 ; type au sanglier et à l'aigle = 6555 à 6575. — Les lieux de trouvaille sont : Morlaix, Poullaouen, Plusquellec, La Feuillée, Plonéour-Lanvern-2, Scignac, Lannéanou, Châteauneuf-du-Faou, Guichen (Pont-Réan), Plestin-les-Grèves, Redon, Kerdurand, Saint-Pol-de-Léon.

(38) M. F. PARENTEAU, *Essai sur les monnaies des Namnètes*, dans *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, II, 1862, 24 p., 3 pl.

(39) LA TOUR, pl. XXI, classe ces monnaies aux *Andecavi*. B. N. 6738 à 6754.

(40) PARENTEAU, *op. cit.*, p. 14, écrit : « Sur vingt pièces trouvées isolément dans le pays nantais, quinze sont au type du génie debout sous le cheval. Depuis douze ans que je réunis des monnaies gauloises, j'ai pu acquérir cette certitude. »

dant, confondu jusqu'ici sous diverses rubriques et qui ne saurait revenir aux Vénètes (41).

4° *Le billon des Redones.*

a) le type à la roue sous le cheval.

On donnera avec sûreté aux Redons la suite des monnaies, dont le revers porte, sous le cheval, une roue à quatre ou huit rais, dont nous avons publié ailleurs le catalogue (42) et que La Tour a très incomplètement fait connaître sous les numéros 6774, 6782, 6783, 6792 et 6813, ce dernier étant faussement attribué aux *Abrincatui* (43).

b) le type à l'octopède (*Pl. II, 35, 36*).

Muret et Chabouillet, suivis par La Tour, ont attribué aux Redons le type dit à l'octopède, où l'on voit au *droit* une tête humaine à chevelure stylisée en trois rouleaux parallèles, terminée par une volute faite de deux courbes équidistantes ; au *revers*, un cheval, dont chaque jambe « se double au-dessous du genou, en sorte que le cheval a huit pieds » (44). Sous l'octopède, un hippocampe, fortement stylisé (45), rarement entier. Le plus complet désaccord

(41) Notre étude est intitulée : *Un monnayage celtique non attribué, isolé dans le nord-est de l'Armorique*, dans *Annales de Bretagne*, t. 59, 1952, 1, p. 81-93, pl. I.

(42) Notre mémoire, intitulé *La trouvaille de monnaies celtiques de Saint-Jacques-de-la-Lande*, dans *Revue belge de Numismatique*, t. 94, 1948, p. 15-76, pl. III-IV-V et même titre, sous-titré *Nouvelles constatations*, dans la même revue, t. 97, 1951, p. 105-116, pl. VII.

(43) LA TOUR, pl. XXII, XXIII. Les lieux de trouvaille sont : Rennes (plusieurs gisements), Saint-Denoual, Saint-Pierre-de-Plesguen, Montanel, Liffré, Noyal-sur-Vilaine, Maroué, Mordelles, Saint-Jacques-de-la-Lande, Amanlis, Saint-Malo-de-Beignon, Pipriac. Pour la fausse attribution aux *Abrincatui*, voir notre article dans *Revue belge de Numismatique*, t. 96, 1950, p. 27-33, pl. I.

(44) A. BARON DU TAYA, *Monnaies celtiques armoricaines trouvées près d'Amanlis en 1835*, Rennes, nov. 1835, 44 pages. La citation est extraite de la page 8. Sur ces 44 pages, quatre sont consacrées à décrire les monnaies, fort superficiellement du reste. Ce qui suit est une longue dissertation sur le symbolisme de ces objets ; il n'y a rien à en retenir.

(45) On en verra des fac-similés dans LA TOUR, pl. XXIII, 6811 ; dans LEMIERE, p. 223, fig. 1 ; dans LAMBERT, II, 1864, pl. VIII, 5, 6, 7 ; dans Eugène HUGHER, *Les Gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*, Paris, I, 1868, pl. 21, n° 1 ; II, 1874, p. 59, fig. 82 ; A. BLANCHET, *op. cit.*, p. 318, fig. 223 ; Emile SOLDI, *La langue sacrée*, Paris,

règne entre les auteurs sur la provenance présumée de ce numéraire, que Mionnet, repris par Duchalais, décrit sous la rubrique des « incertaines des Gaules » (46). Peu de temps après la trouvaille d'un grand nombre de ces pièces à Amanlis, en 1835, Moët de la Forte-Maison y voyait une émission des Redons (47). Pour Lambert, c'était une frappe des *Osismii* (48). Lemièrre leur préférait les Coriosolites (49) et Parenteau les *Andecavi* (50). Ainsi, tous les peuples de la Bretagne, hormis les Vénètes, ont été successivement rendus responsables, selon le lieu du dépôt.

Trouvé « en nombre », répétons-le, à Amanlis (Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, canton de Janzé) (51), il a été signalé dans la Vilaine, à Rennes (52), à Laval (Mayenne) (53), à Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, canton du Pellerin) (54), « au camp de Péran, Côtes-du-Nord » (55). Commentant l'attribution aux Redons, à la suite de la seule découverte d'Amanlis, M. Blanchet formulait cette critique : « un seul trésor n'est pas suffisant pour baser une conclusion aussi importante » (56).

Une chose est certaine, c'est que le type à l'octopède, excepté à Amanlis, n'a jamais été découvert dans un dépôt de pièces redonnes. Le trésor de Saint-Jacques-de-la-Lande, qui contenait des exemplaires de huit des neuf classes de ces dites monnaies, ne nous a livré aucun statère à l'octo-

1897, p. 283, fig. 345, 1 ; PARENTEAU, *op. cit.*, pl. II, 9 ; Bernard ROTH, *Ancient Gaulish coins, including those of the Channel Islands*, dans *British Numismatic Journal*, 1912, Londres, 1913, pl. II, 29 et 29*, etc...

(46) Adolphe DUCHALAIS, *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque royale*, Paris, 1846, p. 336, n° 791.

(47) Dans *Album breton*, 1841, d'après LAMBERT, II, p. 21.

(48) LAMBERT, II, p. 21.

(49) LEMIÈRE, p. 223, 224.

(50) PARENTEAU, *op. cit.*, p. 18-19.

(51) LAMBERT, II, p. 89.

(52) A. TOULMOUCHE, *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, Rennes, Paris, 1847, p. 119.

(53) PARENTEAU, *op. cit.*, p. 18-19.

(54) Communication de M. Georges LEFÈVRE, à Soc. fr. de Num., dans *Bull. Soc. f. de Num.*, juin 1952, p. 123.

(55) A. BANCHET, *op. cit.*, p. 318, note 2. Dans la commune de Plédran (arr. de St-Brieuc, canton de St-Brieuc-Sud).

(56) A. BLANCHET, p. 318. L'auteur critique la témérité de l'attribution, mais n'en suggère aucune autre.

pède. Au surplus, ce type à l'hippocampe, dira-t-on, est le fait d'une nation maritime, or, il est permis de douter que la cité des Redons puisse être considérée comme telle (57). Il n'y a vraiment aucune raison de le croire créé par les Redons, mais il n'y en a pas davantage en faveur d'un classement aux Coriosolites ou aux *Osismii*. Intrus dans le classement des monnaies redonnes, le type à l'octopède reste donc à attribuer.

5° *Le billon des Coriosolites (Pl. II, 40 à 50).*

La numismatique traditionnelle de l'Armorique est un tissu d'inconséquences. En voici un nouvel exemple. Muret, Chabouillet et La Tour assignent de nombreuses monnaies d'or à tous les peuples armoricains dont ils traitent, excepté aux Coriosolites. Ceux-ci durent émettre de l'or chez eux, si leurs voisins en frappèrent. Peu importe ici du reste cet autre problème à résoudre. Examinons leur billon, puisque tel est notre propos.

Le monnayage de billon des Coriosolites a fait l'objet de bien des essais. Muret et Chabouillet, suivis par La Tour, lui reconnaissent, en dehors des éléments que nous avons restitués à la série X.N., une suite que l'on peut diviser en onze classes, chiffrées de I à XI (58). Lambert leur retirait les classes I, II, III, puisque, selon cet auteur, « c'était le numéraire circulant chez les *Abrincatui* au moment de l'arrivée des troupes de César » et qu'une découverte dans

(57) Cf. *supra*, notes 28 et 15. On a dit que le type à l'octopède provenait nécessairement d'une cité maritime. Cette opinion de Lambert (II, p. 22) est discutable, car le numéraire gaulois procède souvent par imitation, de sorte que l'hippocampe a pu être copié à l'usage de populations qui n'avaient jamais eu et n'eurent probablement jamais l'occasion d'en voir au naturel. L'aspect fabuleux de cet animal tentait les imaginations celtiques. La pièce B. N. 8526, attribuée aux Ambiani, a été trouvée à Reims, bien qu'elle représente, au revers, deux hippocampes adossés. Les Allobroges avaient aussi adopté ce motif, si toutefois l'attribution des pièces B. N. 2913 à 2937 est exacte. Une représentation très stylisée, très éloignée de toute figuration, a des chances, comme c'est le cas pour la monnaie de Reims, d'être le fait d'un emprunt.

(58) MURET et CHABUILLET, *Catalogue des monnaies gauloises*, Paris, 1889, n^{os} 6586 à 6720. — LA TOUR, *op. cit.*, pl. XXII-XXIII. Nous avons restitué à la série X.N. les numéros 6712, 6713, 6714 ; cf. *supra* note 41.

la Manche « vient confirmer l'opinion que ces monnaies appartiennent aux *Abrincatui* et aux *Unelli* » (59). Ces mêmes classes I, II, III, certains numismates bretons du siècle dernier les ont enlevées pareillement aux Coriosolites, car ils faisaient du sanglier le symbole propre à la *civitas Osismiorum* (60), selon un préjugé, qui continue parfois, faute de critique, d'embarrasser les meilleurs historiens (61).

Dans le *Traité des monnaies gauloises*, M. Adrien Blanchet, admettant l'attribution aux Rédonis de monnaies d'or au différent de la lyre sous le cheval, au revers, retire aux Coriosolites, pour les donner aux Redons, « sans conclure prématurément, les monnaies de bas métal (de nos classes IV, V et VI en partie) qui portent aussi une lyre sous l'androcéphale » (62). Malgré la restriction de l'auteur, il n'est pas rare de voir attribuer aux Redons les classes à la lyre (63) qui ne leur appartiennent sûrement pas.

Il ne reste d'incontestées aux Coriosolites que les monnaies des classes VII à XI. Il est bien regrettable de ne les trouver jamais sur leur sol. En effet, si nous dressons la carte des découvertes des monnaies coriosolites, conjectu-

(59) LAMBERT, II, p. 132.

(60) GAULTIER DU MOTTAY, *Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord*, dans les *Mémoires de la Soc. arch. des Côtes-du-Nord*, 1883-1884, p. 382.

(61) François MERLET, *op. cit.*, p. 18, à propos du tracé d'une limite de cité à l'époque de l'indépendance écrit : « On peut essayer de renforcer la possibilité de ce tracé par trois légers indices. Si l'on admet la théorie de Gaultier du Mottay sur le type, caractérisé par une lyre, des monnaies propres à la *civitas Coriosolitum*, on observera... ». — Déçu par le peu de consistance de cet argument, M. Merlet met fin à sa tentative par ces mots désabusés : « Nous croyons surtout utile de signaler l'intérêt que présenterait une identification certaine des marques de monnaies propres à chaque cité gauloise : on aurait ainsi parfois le moyen de connaître l'étendue primitive des cités. »

(62) A. BLANCHET, *Traité des m. g.*, p. 313. Dans le *Manuel de Num. fr. (I Paris, 1912)*, p. 53, M. Adrien Blanchet ajoute : « De nombreuses pièces armoricaines avec la lyre sous l'androcéphale restent, à mon avis, d'un classement très incertain. »

(63) Par une malencontreuse interversion des légendes, DÉCHELETTE, dans le *Manuel d'archéologie* (IV, Second âge du fer, Paris, 1927, p. 1074, fig. 729), a reproduit en fac-similé une monnaie certainement rédonne, à la roue à quatre rais (n° 1, qui est la figure 212 du *Traité des m. g.*), en l'attribuant aux Coriosolites, tandis qu'il donnait le type coriosolite (n° 2, qui est la fig. 217 du *Traité*) aux Redons. Cette circonstance ne contribue pas à diminuer la confusion.

ralement composées de onze classes, on constate deux faits corollaires. D'une part, les classes I à VI (*Pl. II*, 40 à 50) ont presque toujours été trouvées ensemble et, par leur groupement nombreux autour de Corseul, elles apparaissent comme le numéraire authentique de la *civitas Coriosolitam* (64). D'autre part, bien que contemporaines (voir *infra* note 117), les classes VII à XI sont exceptionnellement découvertes dans l'aire de distribution des précédentes et en particulier, n'ont jamais été signalées dans le département des Côtes-du-Nord. Nous avons fait allusion, dans de précédentes notes, à cette suite, composée par les classes VII à XI des monnaies prétendues coriosolites, que nous avons provisoirement désignée sous la dénomination de *série X.S.* (65).

En résumé, conclusion certaine, cette série X.S. est étrangère au monnayage coriosolite et reste à attribuer.

V. — LES TYPES DE LA SÉRIE X.S.

1° *Les lieux de trouvaille.*

Les lieux de provenance connus des monnaies de la série X.S. sont malheureusement assez peu nombreux et, circonstance pénible, les descriptions de trouvaille sont inexistantes ou indigentes. En voici la liste :

(64) Cf. Major N.V.L. RYBOT, *Armorican Art. A study of the designs on the coins of the cache found at La Marquanderie*, dans *Bull. de la Société Jersiaise*, 1937, p. 153-190. Une nouvelle édition augmentée a été publiée sous le titre d'*Armorican Art*, Jersey, 1952, 52 p., 1 H.-T. Anticipant sur la publication d'un travail sur le monnayage de la cité de Corseul, nous avons eu souvent l'occasion d'exposer notre classement du numéraire coriosolite. On peut se servir pour guide des figures illustrant le remarquable travail du major Rybot. Nos classes correspondent aux figures de son étude indiquées entre parenthèses : I (1 à 31), II (32 à 42), III (75 à 89 et 91), IV (43 à 58), V (59 à 68), VI (69 à 74). — Les trouvailles de monnaies coriosolites dépassent le nombre de cinquante. Elles font apparaître un groupement dense autour de Corseul.

(65) Nous avons pris date sous la forme d'une communication à la S. F. N., très fortement condensée dans l'analyse qu'en a donnée le *Bull. de la S. F. N.*, nov. 1951, p. 66-67. Nous avons désigné cette série sous les lettres X.S., dans notre notice, rédigée en collaboration avec M. Emile GUIBOURG, consacrée à *La trouvaille de Mordelles (Annales de Bretagne, LIX, 1952, 2, p. 227)*.

a) la trouvaille d'Amanlis (Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, canton de Janzé), en 1835, comprenait environ 10000 pièces, puisque son volume a été estimé à « un décalitre » (66). Des descriptions incroyablement pauvres ont été laissées par nos devanciers de ce trésor des plus précieux, parce que le plus nombreux qu'on ait jamais découvert en Bretagne continentale. Quelques collections se partagent ses épaves, soit une petite poignée d'exemplaires (67). Sa dispersion sans étude est une perte irréparable. C'est une des causes de la stagnation du classement des monnaies celtiques de l'Ouest.

b) la trouvaille de Saint-Pierre-de-Plesguen (Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, canton de Combourg). En septembre 1847 et dans les années précédentes, ont été découvertes plus de 1200 pièces de monnaie des Coriosolites, des Baïocasses et des Redons (68). Muret et Chabouillet donnent acte de la même provenance pour le statère B.N. 6715, de la série X.S.

c) la trouvaille de la « Montagne d'Arrée » (Finistère, arr. de Châteaulin). Selon Lemièrre, on a trouvé à une date indéterminée, nécessairement avant 1852, un statère de la série X.S. « dans la montagne d'Arhès » (69).

d) la trouvaille de La Noë-Blanche (Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, canton de Bain-de-Bretagne), en 1853, comprenait environ 60 pièces. Elle est souvent désignée par le nom du chef-lieu de canton (70).

e) la trouvaille « des environs de Saint-Malo » (Ille-et-Vilaine). Il s'agit de la pièce B.N. 6554, donnée par Muret

(66) A. BLANCHET, *Traité des m. g.*, p. 564, n° 105 de l'inventaire.

(67) Nous connaissons : B. N. 6770 (type rédon à la roue à 4 rais), B. N. 6789 (type redon à la roue à 8 rais), B. N. 6811, 6812 (type à l'octopède). Au musée de Rennes : n° 107 (type à la roue à 4 rais des Rédon). Collection E. Guibourg : n° 1 (type à l'octopède), n°s 2 et 3 (types X.S. classe V, du même coin de droit). — LAMBERT, II, pl. IX, 18, 19, 20 ; pl. VIII, 13. — LEMIÈRE, pl. III, 1.

(68) LAMBERT, II, p. 134. — Adrien BLANCHET, p. 564-565, n° 106 de l'inventaire.

(69) LEMIÈRE, p. 221, 222, pl. III, 1.

(70) LAMBERT, II, p. 134-135, pl. IX, 21, 22, 24, 25, pl. VIII, 17, 18, 19, 24, 25, 26. *Revue arch.*, 1853, p. 121, signale la trouvaille sous le nom de La Nocé-Blanche. *Le Journal de Rennes*, du 26 avril 1853, cité in-extenso par le *Bull. de l'Assoc. bretonne*, t. IV, p. 262. *Bull. de la Soc. de l'Histoire de France*, 1853, p. 167.

et Chabouillet aux *Osismii*. La date de la découverte n'est pas indiquée, elle est nécessairement antérieure à 1889 (71).

f) la trouvaille de Mordelles (Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes), en 1893, comprenait « plusieurs exemplaires » de monnaies de la série X.S. (72).

g) la trouvaille de Pipriac (Ille-et-Vilaine, arr. de Redon), en 1908, souvent désignée sous le nom de trouvaille de Guipry, comprenait environ 600 pièces X.S.. Signalée par divers auteurs, cette trouvaille, encore inédite, sera, nous l'espérons, publiée bientôt (73).

h) la trouvaille de Carhaix (Finistère, arr. de Châteaulin). Selon une indication de provenance, sans date, de la main de Paul du Châtellier, sur l'étiquette d'une monnaie X.S., dans une vitrine de son musée, au château de Kernuz, près de Pont-l'Abbé, cette monnaie a été découverte à Carhaix (74).

(71) Vers le milieu du XIX^e s. eurent lieu des fouilles à Saint-Servan, auxquelles participa Emile Renault, archiviste à Saint-Malo. Cette monnaie doit provenir de ces fouilles.

(72) Voir notre notice, en collaboration avec Emile GUIBOURG, *La trouvaille de Mordelles*, dans les *Annales de Bretagne*, 1952, 2, p. 227. Les monnaies X.S. portent les numéros 18 à 22. J. HARSOUËT DE KERAVEL, dans son article cité *supra* note 32, a signalé, sous les n^{os} 4 et 5, un type (de la classe I décrite plus loin), dont nous n'avons pas d'exemplaire dans le lot par nous reconstitué.

(73) Signalée dans *R. N.* de 1908, par M. BLANCHET, p. 406 ; par Paul BANÉAT, dans *Bull. et Mém. Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXVIII, 2, 1909, p. XXXVII. Cet auteur la rappelle dans *Le département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1929, t. III, p. 83. Il est fait état de ce dépôt dans le *Bulletin paroissial de Pipriac*, déc. 1908. Nous avons pu reconstituer un lot important de cette trouvaille, grâce à MM. Adrien Blanchet (2 exemplaires), P.-R. Giot, qui nous a permis de consulter les pièces du Musée de Penmarc'h (3 ex.), Emile Guibourg, qui nous a confié fort aimablement cette partie de sa collection, provenant directement de la succession de J. Harscouët de Keravel (11 ex.), E. B., expert-numismate, à Paris (77 ex.). Les monnaies conservées par feu Ludovic Mocudé, de Gourin, acquises en 1952 par le Musée de Rennes, ont été mises à notre disposition par leur premier propriétaire et par M^{lle} Marie Berhaut, conservateur du Musée de Rennes, qui ne manque jamais de nous accorder les plus grandes facilités de travail. En outre, M^{lle} B., de Paris, qui désire conserver l'anonymat, nous a communiqué 2 ex. Enfin, nous possédons personnellement 2 statères de cette provenance.

Cette trouvaille a fait l'objet d'un mémoire en cours de composition, qui doit paraître dans la *Revue belge de Numismatique*, 1953.

(74) Nous sommes reconnaissant à M^{mes} du Châtellier de nous avoir ouvert l'accès aux collections et permis de peser les monnaies gauloises de bas métaux conservées à Kernuz et d'en prendre des frottis.

i) la trouvaille de Penmarc'h (Finistère, arr. de Quimper, canton de Pont-l'Abbé). Une pièce isolée, conservée au musée de Kernuz, porte sur l'étiquette, de la main de P. du Châtellier, pour mention du lieu d'origine le nom de Penmarc'h, sans date (75) (*Pl. I*, 26).

j) la trouvaille de Nantes (Loire-Inférieure). Une division, conservée au musée de Rennes, porte sur l'étiquette, de la main de Paul Banéat, pour mention d'origine le nom de Nantes (*Pl. I*, 5, 6).

k) les trouvailles « de la contrée » de Vannes (Morbihan). Trois statères sont conservés au musée de la *Société polymatique du Morbihan*, à Vannes, qui, selon l'affirmation de l'abbé J.-M. Le Méné, lors du congrès archéologique de France, à Vannes, en 1881, rapportée par G. Vallier, proviennent « de la contrée » (voir *supra*, note 31).

2° Les types, classification et données de la caractéroscopie.

Une question se pose : sommes-nous en présence d'une entité numismatique, d'un monnayage, c'est-à-dire d'un ensemble frappé par un même pouvoir et composé de pièces d'un même thème général, dont les classes sont les variations numismatiques, et que l'on trouve habituellement réunies dans les trésors ? Pour essayer de résoudre cette question, nous procéderons d'abord à la classification des types de la série X.S. En notes, seront signalés les lieux de trouvaille, la bibliographie, avec un appareil caractéroscopique, donnant acte des identités de coin, remontant ainsi au matériel de provenance.

a) classe I (*Pl. I*, 1, 2, 5, 6).

Statères et quarts de statères, pesant environ 6,50 g et 1,30 g. Au *droit*, tête humaine à droite, au profil sensiblement naturel. L'œil est figuré par un relief en olive, entouré de deux lignes palpébrales. La chevelure, en trois rouleaux, est analogue à celle du monnayage coriosolite, bien connu. Le motif central est fait d'une S sous laquelle se voit une autre formation en S, dont la boucle inférieure

(75) Cette pièce est d'un coin original.

est constituée de deux courbes proches et parallèles. Les lèvres sont des points pédiculés, dont l'ensemble forme un V. Au *revers*, un cheval androcéphale à droite, conduit par un aurige, tenant verticalement une hampe surmontée d'un objet figuré par un cercle perlé. Sous le cheval, un personnage couché à droite (76).

b) classe II (*Pl. I, 3, 4, 7, 8*).

Statères et quarts de statère de mêmes poids que ceux de la classe I. Au *droit*, tête humaine à droite de même économie que la tête de la classe I, mais, particularité spécifique, quatre petites têtes la cantonnent. Elles sont reliées les unes aux autres par une ligne perlée entourant le type et se terminant de chaque côté du cou par un rinceau. Leur orientation est variable selon les exemplaires. Au *revers*, cheval androcéphale à gauche, conduit par un aurige tenant le même objet que celui de la classe I. Le sexe du cheval est indiqué avec réalisme, *cum veretro erecto*. Sous lui, un sanglier à gauche. *Détail spécifique*, une tête humaine renversée, tenue par une sorte de chaîne, dont on voit deux maillons, pend au niveau du poitrail et en avant des membres antérieurs du cheval (77). Sur les divisions, la

(76) La Noë-Blanche : LAMBERT, II, pl. VIII, 17, 18, 19 et B. N. 6716, 6717. Mordelles : HARSOUET DE KRAVEL, *op. cit.*, n^{os} 4, 5. Nantes, une division conservée au musée de Rennes. Pipriac : la classe I représente 10 % de l'inventaire de notre lot reconstitué (n^{os} 2 à 10, 36 à 38, 44 à 48, 121, 126). Saint-Pierre-de-Plesguen : B.N. 6715, de même coin de droit et de revers que collection P. C. Vian, d'Avignon, S. P. (abréviation de *sans provenance*) 53 b, Bibl. roy. de Belgique S. P. 9, Pipriac n^{os} 8, 9, 10 (ces numéros seront ceux de la publication à paraître dans la *Revue belge de Numismatique*, 1953).

(77) Pipriac : n^{os} 13, 14, 31, 32, 110. Les monnaies de cette classe semblent rares ; elles constituent à peine 4 % des monnaies X.S. de Pipriac. Nous en connaissons de trois coins de droit (respectivement : 13 et 31 ; 14 ; 32 et 110, qui sont des statères). M. Pierre-Carlo Vian, d'Avignon, possède une réplique, pour le droit des pièces 13 et 31, dont le revers est le même que celui de la pièce 13 (S. P. 49^e). — L'interprétation traditionnelle des têtes coupées sur les monnaies celtiques comme trophée barbare devrait sans doute être étudiée à nouveau, à la lumière des travaux de M. Fernand BENOIT. Cf. notamment *Le Cerbère de Gênes et les « têtes coupées » de la Narbonnaise* (*Rivista di studi liguri*, déc. 1946, p. 80-86) ; *L'aire méditerranéenne de la « tête coupée »* (*ibid.* déc. 1949, p. 243-255) et note additive (mars 1951, pp. 38-40) ; *Ogam*, sept. 1953, pp. 33-42.

COMMENTAIRE DE LA CARTE

Sur cette carte, à l'échelle de environ 1/2000000^e, nous avons porté les contours maritimes de la Bretagne, les limites des cités gauloises, à l'époque de César, selon M. Merlat, avec la correction proposée par M. Merlat et acceptée par l'auteur en ce qui concerne la limite occidentale des Vénètes. L'emplacement des capitales de cité (Carhaix, Vannes, Corseul, Rennes, Nantes) et ceux de Quimper et de Rieux constituent des repères suffisants. Les lieux suivants de trouvaille monétaire sont soulignés d'un trait :

Penmarc'h : 1 statère d'argent allié vénète.

« Dans les monts d'Arrée » : 1 statère vénète.

Carhaix : 1 statère vénète.

Saint-Malo (pour « environs de Saint-Malo ») : 1 division vénète.

St-Pierre-de-Plesguen : 1 statère V signalé parmi plus de 1 200 m. baiocasses, coriosolites, redonnes.

Amanlis : 10 000 m. vénètes, redonnes et du type à l'octopède,

Mordelles : un nombre indéterminé de divisions vénètes, de m. redonnes, séquanés et autre inédite.

Pipriac : environ 600 monnaies vénètes, quelques statères attr. aux Pictons et quelques autres d'un type proche de ceux des Redons.

La Noë-Blanche : environ 60 pièces, statères et divisions d'argent vénète.

Nantes : 1 division vénète.

Vannes (pour « contrée de Vannes ») : 3 statères vénètes trouvés séparément.

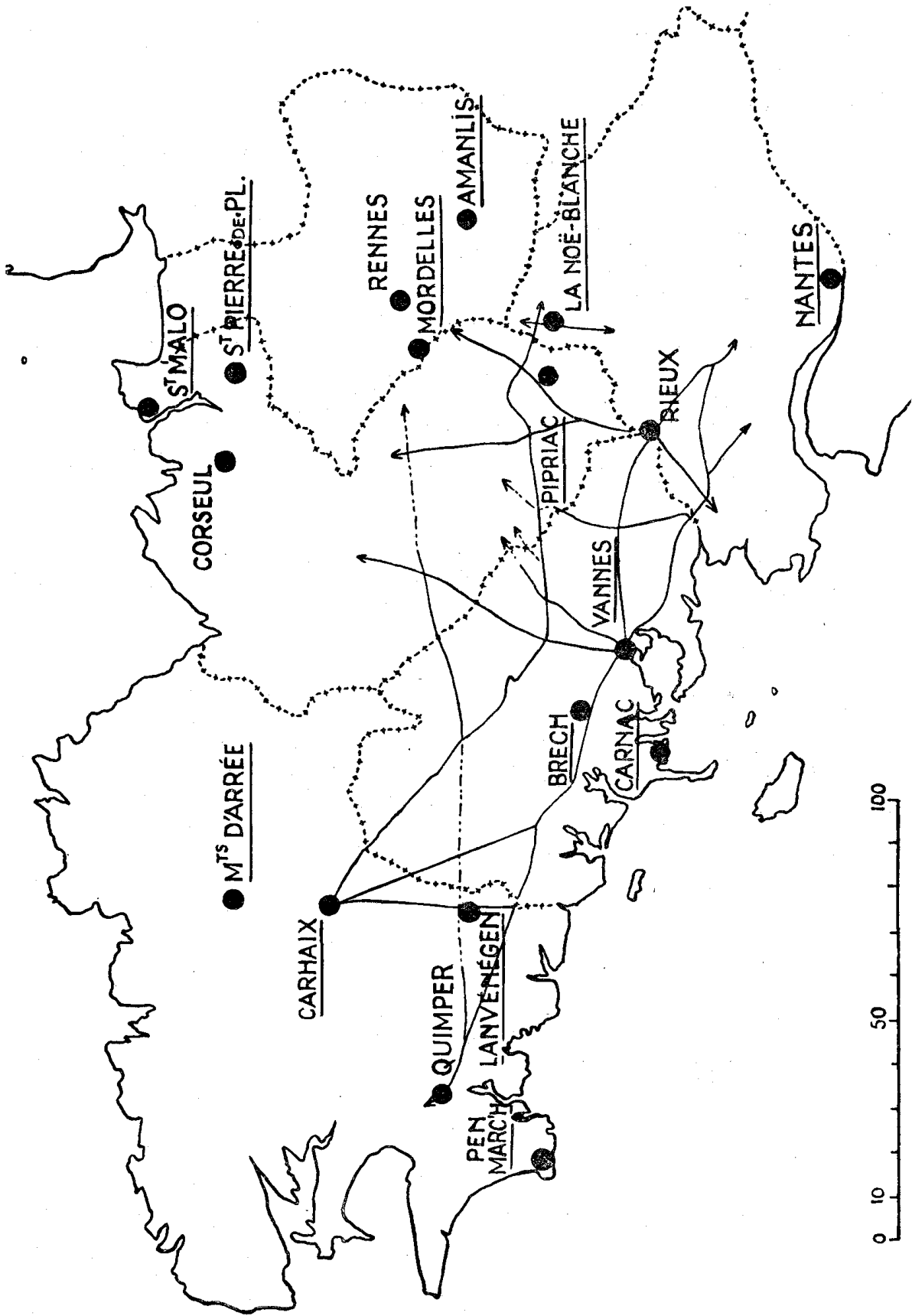
Brech : plus de 32 billons tardifs de petit module, probablement vénètes.

Carnac : 1 statère d'électrum probablement vénète.

Le schéma routier est emprunté à des travaux inédits de M. P. Merlat, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes (Cf. note 34).

L'examen sur la carte de ce schéma routier des Vénètes permet le rapprochement des trop rares trouvailles connues jusqu'ici avec les voies, afin de vérifier : 1°) si la fuite présumée des Vénètes était rendue facile en direction de l'est et du nord-est, vers la cité des Redons ; 2°) quelles routes sont susceptibles d'avoir été empruntées par les guerriers en retraite ; 3°) d'où venait la poussée romaine.

La fuite des Vénètes était assurément facile dans les directions indiquées. La trouvaille de Pipriac, jalonnant l'itinéraire de Rieux à Rennes, sur la rive droite de la Vilaine, correspond à ce que nous attendions. Quant au dépôt de la Noë-Blanche, sur la route de Nantes à Rennes et à celui d'Amanlis, ils montreraient que la poussée romaine se produisit à partir du pays namnète vers le nord et refoula des contingents vénètes, redons et celui d'une peuplade encore indéterminée (auteur du type à l'octopède).



tête est nécessairement plus petite et de ce fait elle est plus stylisée (78).

c) classe III (*Pl. I, 9, 10, 11 à 22*).

Statères et quarts de statère pesant environ 6,50 g et 1,- g. Au *droit*, tête humaine à droite, au profil sensiblement naturel. La ligne nasale est parfois fortement renforcée au niveau du front. L'économie de cette tête est analogue à celle de la tête de la classe I. Sur le plus grand nombre des exemplaires, un filet plein ou perlé se détache du menton et descend en s'infléchissant plus ou moins vers le cou. Sur certains exemplaires, une mèche de cheveux orne la joue, comme sur les monnaies des Redons. Le cou est fait de plusieurs lignes sensiblement verticales, dont l'extrémité inférieure est arrêtée par la coupe de cou, qui est une courbe à concavité inférieure, dont les extrémités sont parfois terminées en volute. Un motif perlé est gravé autour de la tête. Orné de rinceaux à ses extrémités, il est coupé de deux ou trois motifs circulaires ou presque triangulaires centrés d'un point, placés en arrière de la tête et en avant du front et, s'ils sont trois, le dernier est au sommet de la tête. Devant la face, un décor variable se substitue parfois au motif précédemment décrit. Ce sont des rinceaux, partant du front, des lèvres ou du menton (79). Dans d'autres cas, c'est un motif en panache faisant suite à une ligne perlée (80), ou diverses formations intermédiaires entre les précédentes. Rarement, l'œil est fait d'un cercle pointé (81) ; le plus souvent, c'est un point ou une olive entourés de deux lignes palpébrales se rejoignant en arrière, mais parfois appuyées en avant sur la ligne nasale (82). La dernière volute du motif central en S, entre la chevelure et le visage, est tantôt simple, tantôt double. Au *revers*, sous le cheval androcéphale, très exceptionnel-

(78) La B. N. conserve plusieurs divisions de cette classe, n° 6676, reproduite par LA TOUR, pl. XXII, et 6674^a, 6675.

(79) Pipriac : 25, 27, 35, 43, 98, 99, 100 ; 122, de même coin de droit que Guibourg S. P. 5 ; 59 à 65, de même droit entre eux ; 39, 77 à 80 et 127, de même droit ; 114.

(80) Pipriac 20, 41, de même coin de droit que P. C. Vian, S. P. 49^b ; 15 à 19 d'un même droit, 85 à 88, d'un autre.

(81) B. N. 6553, S. P. attribuée aux Osismes (poids : 1,57 g).

(82) Pipriac : 69, 70.

lement tourné à droite, se voit un sanglier-enseigne orienté comme l'est le cheval. L'aurige tient le même objet que l'aurige de la classe I, mais parfois centré par un point. Il est muni d'une queue en panache, diversement traitée, soit sous forme d'un relief plein, soit sous forme de hachures ou encore de deux lignes courbes en volute. La queue de l'aurige est parallèle à celle du cheval. Divers auteurs ont parlé d'une silhouette humaine ou d'un buste humain surchargeant le sanglier, mais il s'agit là d'un défaut de coin mal observé (83) (*Pl. I, 22*). Exceptionnellement, présence d'un grènetis (84).

d) classe IV (*Pl. I, 23 à 27*).

Statères pesant environ 6,50 g. Au *droit*, trois critères doivent être réunis pour distinguer les éléments de cette classe IV de ceux de la classe III : le nez est pointé, sans base notable, si ce n'est un très mince filet ; la coupe du cou est habituellement large et concave vers le bas ; devant le point nasal, un motif rappelant une accolade, dont les deux branches sont inégales. Parfois, un S renversé marque la joue (85). Au *revers*, montrant le cheval androcéphale et le sanglier-enseigne à gauche, tournés exceptionnellement à droite, un grènetis entoure le champ. L'objet tenu par l'aurige, à l'extrémité d'une sorte de hampe est toujours

(83) Une lettre de Paul Banéat à M. Adrien Blanchet, qui a bien voulu nous la communiquer, faisait connaître à ce savant que « 8 de ces pièces (celles de Pipriac) présentent sur le sanglier une sorte de globule en relief qui le cache presque entièrement et qui rappelle un peu le buste humain tourné à gauche » (lettre du 6 juillet 1908). M. Adrien Blanchet s'est fait l'écho de cette assertion dans la *R. N.* de 1908, p. 406. Il s'agit d'un simple accident du coin, présent, à des états différents, sur Pipriac n° 34, Guibourg S. P. 3, musée de Rennes S. P. 1.

(84) Pipriac : 107, 109. Provenances des monnaies de la classe III : La Noë-Blanche, selon Lambert, II, pl. VIII, 24, 25, 26, pl. IX, 23, 24, 25. Ce précédent n° 23 est d'un dessin caractéristique d'un coin, dont nous connaissons 8 ex., à savoir Pipriac 11, 12, 28, 29, 57, 58, B. N. 6667 (reproduit par La Tour, pl. XXII) et Colbert de Beaulieu S. P. 1. Pipriac : 104 exemplaires sur 125 sont de cette classe. Mordelles, selon Harscouët de Keravel, n° 3, selon Colbert de Beaulieu et Guibourg, pl. II, n°s 18 à 22 (quarts). Amanlis, selon Lambert, II, pl. IX, 18, 20.

(85) Vu sur un exemplaire vendu à l'Hôtel Drouot, le 20 mars 1953 (M. Emile Bourgey, expert) (pl. I, 27) ; maintenant coll. Guibourg.

centré d'un point et c'est parfois une ligne pleine ovale (86).

e) classe V (*Pl. I*, 28 à 30).

Statères pesant environ 6,50 g. Au *droit*, tête humaine à droite de même économie que celle de la classe III. Le nez est pointé, le cou fait de trois traits et sa coupe est figurée par un trait fortement concave vers le bas. Au revers, cheval androcéphale à gauche, conduit par un aurige à queue exubérante, de forme variée. L'aurige tient ou non l'objet décrit pour les classes précédentes. Le cercle n'en est pas centré d'un point sur le petit nombre des exemplaires connus. Sous le cheval, une roue à huit rais, accostée ou non par un double rinceau (87).

3° *Les cinq classes constituent-elles une entité numismatique ?*

a) diversité des attributions proposées.

Les classes de la série X.S. n'ont certes pas été considérées par nos prédécesseurs comme une entité numismatique. Depuis un siècle, on les a prêtées tour à tour à tous les anciens peuples de la Bretagne et à des voisins.

En 1852, P.-L. Lemièrre faisait connaître un exemplaire de la classe IV, y voyant un produit des Coriosolites, non

(86) Provenances des monnaies de la classe IV : région de Vannes (conservée au musée de la Soc. polym.) n° 62, de même coin que B. N. 6665 (cataloguée aux Coriosolites) et que B. N. 6960^a (classée aux Baïocasses). La Noë-Blanche : B. N. 6661, de même coin de droit que Pipriac 30, que B. N. (S. P.) 6662, 6663 et qu'un exemplaire dont un moulage est conservé à la B. N. (don de M. Adrien Blanchet), réputé, certainement à tort, trouvé à Verneuil (Eure, arr. d'Evreux), en 1894. Cette provenance est douteuse, car cette pièce ne figure pas dans l'inventaire de cette trouvaille, donné par la *R. N.*, 1899, p. 271 à 273. Nous la considérons comme une S. P. ayant fait partie de la collection P. Bordeaux, à Neuilly-sur-Seine. Amanlis, selon Lambert, II, pl. IX, 19. L'exemplaire trouvé à Penmarc'h, appartient à cette classe. Fac-similé d'un exemplaire de cette classe par Lambert, II, pl. IX, 21, trouvé à la Noë-Blanche.

(87) Amanlis : 2 et 3, sont de même droit que B. N. 6794 et 6795, que l'exemplaire isolé trouvé à Carhaix, que l'exemplaire de Vannes, n° 98 et que Bibl. roy. de Belg. S. P. Etat n° 5. Le fac-similé de La Tour, pl. XXIII, n° 6794, doit être lu sous le n° 6795. Un second coin de droit est représenté par l'exemplaire de Vannes n° 50. On connaît de cette classe 6 coins de revers : n° 1 = B. N. 6794 ; - n° 2 = ex. tr. à Carhaix ; - n° 3 = Amanlis n° 2, Bibl. roy. Belg. Etat 5 ; - n° 4 = B. N. 6795 ; - n° 5 = Vannes, n° 50 ; - n° 6 = Amanlis n° 3.

sans noter la richesse apparemment supérieure de l'alliage en métal précieux (88).

En 1864, Lambert décrivait les classes III et IV et les donnait aux *Arvii* (89), réservant aux Namnètes la classe I (90). Pour la classe V, il hésitait ; s'il consentait à la mettre à l'actif des Redons, il observait cependant qu'elle paraissait « se rapprocher davantage » des classes III et IV (91).

En 1868, Hucher signalait un exemplaire de la classe I avec cette légende : « Redons, Vénètes ou Namnètes » (92).

En 1889, Muret et Chabouillet ont attribué aux Coriosolites les classes I, II et IV (93), aux Coriosolites et aux Osismes des monnaies de la classe III (94) et la classe V aux Redons (95).

L'auteur du classement de la pièce intercalaire 6960^a du Cabinet de France a opté pour les Baïocasses, en faveur d'un beau spécimen de la classe IV (de même coin de droit que B.N. 6665, classé aux Coriosolites).

En 1892, La Tour a suivi Muret et Chabouillet (96).

En 1905, dans son *Traité des Monnaies gauloises*, M. Adrien Blanchet ne se proposait pas « d'apporter des changements trop nombreux dans les classements adoptés », qu'il n'hésitait pas à considérer comme fort suspects (97). Il s'est borné à suggérer une sorte de synthèse des monnaies au différent du sanglier, dont il énuméra les trouvailles (98), groupant ainsi des monnaies relevant, croyons-nous, des Coriosolites, des Osismes, des Baïocasses, des Unelles et de la série X.N. Cette tentative n'était pas de grande utilité,

(88) LEMIERE, *op. cit.*, p. 221, pl. III, 1.

(89) LAMBERT, II, p. 26, pl. IX, 18, 19, 20. Les *Arvii*, cités par Ptolémée, auraient eu leur territoire à l'est de celui des Redons.

(90) LAMBERT, II, p. 22-24, pl. VIII, 17, 18, 19.

(91) LAMBERT, II, p. 21, pl. VIII, 13.

(92) HUCHER, *op. cit.*, I, pl. 27, 2.

(93) Classe I = B. N. 6715 à 6720 ; classe II = 6676 (quart) ; cl. IV = 6651, 6661, 6662, 6663, 6665, 6666, 6668, 6671, 6673.

(94) Classe III = B. N. 6664, 6667, 6669, 6670, 6672 (aux Coriosolites), 6553, 6554 (aux Osismes).

(95) B. N. 6794, 6795.

(96) LA TOUR, classe I = pl. XXII, 6720 ; classe II = 6676 ; classe III = 6667 ; classe V = pl. XXIII, 6794 (lire 6795).

(97) Adrien BLANCHET, *op. cit.*, p. 20.

(98) Adrien BLANCHET, p. 316, note 3.

mais l'auteur ne cachait pas les difficultés de la numismatique de l'Armorique, comme il n'a cessé de le faire en ses mémoires ultérieurs (99).

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir un érudit rennais, Paul Banéat, prêter, en 1908, les monnaies X.S. de Pipriac avec le différent du sanglier (classes II, III, IV) aux Osismes et celles de la classe I, comme l'avait proposé Lambert, aux Namnètes (100).

b) originalité technique de ces monnaies.

Nous l'avons dit, le bon numismate que fut le Breton Lemièrre avait remarqué l'excellente apparence de l'aloï sur l'unique exemplaire venu entre ses mains. Le titre d'argent fin des monnaies X.S. semble très nettement supérieur à celui des monnaies de la série coriosolite de billon. Seules celles de la série X.N. peuvent être comparées aux statères X.S. à ce point de vue, bien qu'elles offrent les unes et les autres des spécimens témoignant d'une certaine hâte, où tout est négligé, gravure et exécution (101).

Une particularité inédite doit être considérée. Il s'agit du relief très haut en général, du droit de ces pièces. C'est un caractère marqué. Dès l'inspection, il les distingue des autres espèces armoricaines et, notamment, des statères coriosolites, avec quoi l'on a pris l'habitude de les confondre.

c) leur caractère de monnayage.

Les classes de la série X.S. présentent manifestement les caractères nécessaires d'un monnayage et d'abord l'identité du thème typique, dont elles sont les variations. La tête humaine, au droit des classes I, II et III, est tout à fait semblable. La parenté des classes II et III avec la

(99) P. 307 et 308 ; *Manuel de Numismatique française*, p. 51 ; *R. N.*, 1932, p. 178 : « Je ne puis qu'affirmer de nouveau l'état précaire de nos connaissances sur la numismatique de cette contrée (l'Armorique) ».

(100) Lettre, déjà citée, de Paul Banéat à M. Adrien Blanchet, le 6 juillet 1908. Nous remercions vivement M. Adrien Blanchet pour cette obligeante communication.

(101) LEMIÈRE, p. 221, dit que la pièce X. S. (pl. III, 1) est « d'un métal bien supérieur » à celui des pièces que nous considérons comme coriosolites.

classe IV résulte de l'identité du type de revers. Enfin, la classe V présente d'étroits rapports, pour le droit, avec certains éléments de la classe IV et de la classe III (102).

L'unité de ce monnayage est confirmée par la provenance commune de ses parties présumées. Nous connaissons 136 statères et 1 division d'origine certaine, 41 statères S.P. et 6 divisions X.S. et nous disposons de facsimilés, publiés par les auteurs, concernant 13 statères et 7 divisions. Ce petit inventaire permet de constater l'identité de la composition des trouvailles de la Noë-Blanche et de Pipriac (103). Elles contenaient toutes deux des représentants des classes I, III et IV, et la caractéroscopie montre que les 3 pièces connues de La Noë-Blanche ont des répliques de même coin de droit dans la suite de Pipriac (104). En outre, sans avoir eu en main aucune des pièces reproduites par Lambert, l'une d'elles, dont l'original venait de cette dernière localité, est dessinée d'une manière caractéristique d'un autre des coins de droit de Pipriac, attesté par 6 exemplaires (105). Le seul témoin que nous possédions de la trouvaille de Saint-Pierre-de-Plesguen (B.N. 6715) est du même coin de droit que 4 exemplaires de Pipriac (106). Quant aux 7 statères constituant les vestiges des autres trouvailles, leurs connexions ne sont pas moins formelles, puisque, hormis 2 statères, tous les autres sont des répliques d'éléments connus (107).

(102) Par exemple, avec la classe IV : B. N. 6665, 6671 ; avec la classe III : Pipriac 26, Deroc S. P. 6, Pipriac 66 à 68, 123, 127, etc...

(103) On touche ici du doigt tout ce qu'a de regrettable la dispersion de la trouvaille d'Amanlis sans étude digne de ce nom.

(104) B. N. 6716 (de la Noë-Blanche) est de même droit que Pipriac 5 et 38, ce dernier étant de même coin de revers que 6 et 37. B. N. 6717 est de même coin de droit que Pipriac 2 et 3. Enfin, la troisième, B. N. 6661 est de même coin de droit que Pipriac 30.

(105) Il s'agit de la pièce dessinée par LAMBERT, H I, sous le n° 23 de la planche IX. Elle est certainement du même coin de droit que B. N. 6667 et Colbert de Beaulieu S. P. 1, qui sont sans provenance connue, et que Pipriac 11, 12, 28, 29, 57, 58.

(106) Pipriac 8, 9, 10 et 126. Nous connaissons de ce coin les S. P. suivantes : P. C. Vian S. P. 53^b et Bibl. roy. de Belg. De Jonghe 9.

(107) Les statères de coin indépendant sont : musée de Vannes n° 50 et Penmarc'h. Pour les autres, voici l'état caractéroscopique constaté : Vannes n° 62 (cl. IV) est de même coin de droit que B. N. 6665 et que 6669^a ; Vannes n° 98 (don de M. Cadic au musée de la Soc. polym.) est la réplique de Carhaix, pour les coins de droit et de

Enfin, notons l'existence d'au moins deux dépôts presque entièrement composés d'espèces de la série X.S., à la Noë-Blanche et à Pipriac. Rapprochons ce fait de la dispersion dont le lot reconstitué de l'un d'eux nous apporte la preuve. Appuyées si fortement par la caractéroscopie, ces constatations démontrent que nous nous trouvons bien en présence d'une entité numismatique, d'un monnayage (108).

4° *L'importance de ce monnayage.*

Cet ensemble provenait d'un matériel nombreux. Le nombre des coins de droit ayant servi pour les 122 pièces lisibles de Pipriac est de 45, selon le tableau suivant :

3	fois	8	pièces	=	24
1	»	7	»		7
3	»	6	»		18
6	»	4	»		24
4	»	3	»		12
9	»	2	»		18
19	»	1	»		19
45					122

revers, d'Amanlis 2 et 3 (les deux seuls exemplaires de nous connus, de la coll. Guibourg), B. N. 6794, 6795 et Bibl. roy. de Belgique S. P. Etat 5, pour le coin de droit.

(108) Ce ne sera sans doute pas une opinion téméraire de croire que la grande trouvaille d'Amanlis (environ 10000 pièces) devrait contenir à elle seule le catalogue de presque tous les coins ayant existé, puisque la trouvaille de Pipriac nous montre des représentants d'un nombre de coins déjà si grand. Rappelons que le trésor de Jersey-9, comprenant environ 12000 pièces, renfermait à lui seul des représentants de presque tous les coins coriosolites connus. Voyons, pour illustrer notre proposition, pour le coin de droit, les répliques existant à Pipriac des monnaies S. P. de diverses collections : B. N. 25 exemplaires - répliques à Pipriac : 11, 12, 22, 28 à 30, 49 à 56, 57, 58, 104 à 106, 124. - Bibliothèque roy. de Belg. 3 unités, ayant leur réplique à Pipriac : 8, 9, 10, 21. - Musée de Rennes 2 pièces, dont l'une est la réplique de Pipriac 34 et nous savons que le revers de ce type avait au moins 8 témoins dans la trouvaille (lettre déjà citée de P. Banéat à M. Blanchet). M. Blanchet possède une monnaie que nous n'avons pas vue, mais qu'il a publiée en phototypie dans le *Manuel de numismatique fr.*, I, pl. I, n° 11. Or, nous reconnaissons en cette pièce une réplique, pour le coin de droit, des exemplaires Pipriac 15 à 19. - M. Deroc, du Pontet (Vaucluse), possède une pièce de même coin que Pipriac 26. - M. Emile Guibourg a réuni 6 ex. S.P. dont les coins de droit

Nous avons montré ailleurs comment l'ordre de grandeur du nombre des pièces de billon frappées par coin de droit chez un autre peuple armoricain, les Coriosolites, suivant une identique technique au marteau, devait être voisin de 750 unités (109). Si nous considérons les coins de droit de Pipriac et ceux des autres monnaies X.S., qui n'y sont pas représentés, au nombre de 17, nous obtenons un total de 69 coins de droit. Ces coins peuvent correspondre à un effectif monétaire proche de 50000 statères. Et le nombre infime des monnaies étudiées nous assure d'être fort loin de connaître tous les coins de cette série. Nous sommes donc en présence d'un monnayage de très grande importance.

5° *Datation de ce monnayage X.S.*

A quelle époque circulait ce monnayage ? Le principe en est admis, la multiplicité des enfouissements de bas argent ou de billon doit être mise en rapport avec les événements de la guerre d'indépendance en Armorique. Ainsi pensait, en particulier, M. Adrien Blanchet, qui date précisément les dépôts d'Amanlis et de la Noë-Blanche de 56 avant notre ère (110). Composé de 10000 unités, le trésor d'Amanlis (1835) ne saurait être considéré comme la propriété d'un particulier. Cette masse énorme de numéraire est assurément le trésor d'une armée nombreuse. La date de 56 s'impose donc.

On a trouvé à Pipriac, rappelons-le, des monnaies de billon analogues aux statères des Redons (111). A Saint-

sont présents à Pipriac : 21, 22, 25, 27, 35, 43, 98, 99, 100, 104, 105, 106, 112. - M. Pierre Prieur, de Paris, nous a montré 2 types, vus à Pipriac sous les n^{os} 5, 38. - M. Pierre-Carlo Vian, d'Avignon, dont la collaboration nous est si précieuse, nous a communiqué les moulages de 6 statères dont les répliques à Pipriac sont : 2, 8, 9, 10, 13, 20, 31, 37, 41, 44. - Nous possédons personnellement 1 statère S. P. du coin de droit des pièces Pipriac 11, 12, 28, 29, 57, 58.

(109) Notre communication reproduite dans *Bull. de la S. F. N.*, octobre 1952, p. 139-140.

(110) Adrien BLANCHET, *Traité des m. g.*, p. 524.

(111) Paul Banéat, dans la lettre plusieurs fois citée, écrivait à M. Adrien Blanchet que la trouvaille contenait 5 pièces « des Redons : androcéphale galopant à droite, dessous roue à 4 rayons. La tête humaine de l'avvers est au type de la boucle d'oreille ». Nous dirons seulement que ces pièces, dont nous connaissons un seul exemplaire,

Pierre-de-Plesguen, les monnaies X.S. se trouvaient avec un numéraire varié de la dernière période des émissions coriosolites (112).

Si nous pouvons nous convaincre de la date précise des enfouissements tels que celui d'Amanlis, nous ne pouvons, dans l'état actuel de la numismatique, déterminer la date des premières émissions d'argent allié X.S. Cependant, la présence de divisions comporte une notion utile à dégager. La création d'un système divisionnaire rudimentaire avait pour dessein évident de faciliter les menues opérations commerciales, celles de la ménagère gauloise. Les grands trésors ne contiennent pas de ces petites monnaies valant la moitié ou le quart d'un statère, parce que ce sont des encaisses militaires, utilisées pour les besoins de la guerre, pour solder les troupes et régler d'importants achats non individuels.

L'existence d'un système divisionnaire nous prouve celle d'une circulation créée pour les transactions quotidiennes du temps de paix. Le monnayage X.S. a donc les apparences de dater, au moins pour les classes I, II et III, d'une époque tranquille, dont témoigne, par ailleurs, la splendeur de l'art monétaire, l'excellence de la frappe et l'aloï de ses meilleurs exemplaires, les plus anciens (113).

ressemblent très fortement au numéraire des Redons, mais que l'attribution ne nous apparaît pas encore comme indiscutable. Nous l'examinerons dans notre publication projetée sur la trouvaille de Pipriac. Il s'agit en tout cas d'une monnaie de même facture et de même métal que celles de la classe IV des Redons.

(112) B. N. 6683 est du coin C V D 62 ; B. N. 6693 est du coin C IV D 59 ; B. N. 6695 est du coin C IV D 57 ; B. N. 6694 est de la classe VI (variété au différent de la lyre). — Nous devons à l'amitié de M. J. Malo-Renault, bibliothécaire en chef des facultés et de la ville de Rennes, la communication d'un manuscrit numismatique, ayant appartenu à son grand-oncle, Emile Renault, archéologue et numismate, que citent les ouvrages de Lemièrre et de Lambert. Dans ce document, du format d'un album (21 × 13 cm), l'auteur a relaté des provenances et dessiné les types correspondants. Nous y voyons des monnaies coriosolites découvertes à Saint-Pierre-de-Plesguen. Les n^{os} 8 et 9 sont reproduites d'après des monnaies conservées dans la collection J. Ausant, de Rennes.

(113) Les monnaies armoricaines les plus anciennes, qui sont en or et en électrum, comportent généralement des divisions. Pour les séries de billon, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, on ne connaît que des unités du type à l'octopède. De même pour toutes les classes des monnaies à la roue et au bœuf des Redons. La B. N. conserve des divi-

VI. — LES MONNAIES DE BAS MÉTAUX DES VÉNÈTES

Au long de cette étude, nous avons décrit un certain nombre d'éléments indépendants des classements. Le moment est venu de discuter leur attribution aux Vénètes. Nous envisagerons donc successivement la série X.S., le type à l'octopède, la monnaie d'électrum de Carnac et les petits billons de Brech.

1° *La série X.S. (Pl. I).*

Plusieurs données positives ont été dégagées. La série X.S. nous met en présence d'un important monnayage de grande dispersion, dont 150 exemplaires et 20 fac-similés nous ont montré la richesse et, jusqu'à un certain point, la splendeur, inhabituelle pour le billon de basse époque, en Armorique. Son système divisionnaire existait depuis longtemps sans doute au moment de la conquête. Monnaie d'un grand peuple, nous en avons trouvé les vestiges au pays de Vannes, à la périphérie de l'antique territoire des Vénètes, mais surtout en des régions où le raisonnement nous portait à rechercher leurs monnaies de billon, c'est-à-dire à l'est et au nord-est de leur cité, chez les Redons principalement.

sions des classes IV, V, VI des monnaies coriosolites, qui paraissent assez anciennes ; pour la cl. I, nous n'avons jamais vu qu'un seul spécimen de division, extrêmement rare, dont aucun exemplaire correspondant n'a été signalé jusqu'ici pour les cl. II et III. — On doit réserver logiquement le terme de *division* ou autre analogue aux monnaies de petit module, mais de même type que l'unité connue ou qu'elles supposent, unité dont l'existence, si elle est présumée, résulterait d'observations concernant les monnaies de classes voisines. Il n'est pas légitime de désigner du nom de *quarts* ou de *huitième* de statère des monnaies de petit module, de types et de fabrique dont on ne connaît aucune unité, comme on l'a fait des petits billons, du poids approximatif de 0,75 g trouvés dans la région de Morlaix et de Lannion. Rien ne nous permet de supposer l'appartenance de ces monnaies tardives, dont les *minimi* de Brech font partie, à un système monétaire basé sur le statère. Cf. Adrien BLANCHET, *Traité des m. g.*, p. 64 et *Manuel de numismatique fr.*, I, p. 52. Le cas n'est pas le même pour les autres huitièmes de statère, que propose de voir M. Blanchet (Carnutes, monnaies d'or pâle, B. N. 6070 à 6073), puisqu'elles sont de même type que des monnaies plus lourdes avec lesquelles elles constituent réellement un système.

Considérons maintenant le thème des monnaies X.S. en fonction des monnaies des peuples voisins des Vénètes. « Plus on avance dans l'étude de la numismatique armoricaine, écrivait Lemièrre, plus on remarque d'étroits rapports entre les monnaies des différents peuples de cette confédération » (114). Plus tard, généralisant à toute la Gaule, F. de Saulcy devait formuler une remarque analogue : « J'ai reconnu par un nombre infini d'exemples que la numismatique de chaque peuplade gauloise empruntait toujours le type de quelque peuplade limitrophe, pour en faire un accessoire du type particulier à la nation qui émettait la monnaie » (115). M. Blanchet s'est élevé contre cette proposition. « Cette règle est trop générale, affirme-t-il, et n'est guère vérifiée dans la pratique... cela n'est exact ni pour les monnaies armoricaines, ni pour... les espèces anépigraphes du Nord » (116). Une connaissance approfondie des monnaies armoricaines correctement attribuées incline à suivre l'opinion de Lemièrre sinon celle de Saulcy, qu'il suffirait d'amender. C'est même un moyen assez sûr, dont on peut attendre les plus grands services.

Sur les monnaies X.S., nous voyons des connexions typiques remarquables avec les monnaies de billon des peuples limitrophes des Vénètes. Elles rendent compte, à l'évidence, de la contiguïté. Il s'agit d'abord certainement de monnaies frappées par un peuple voisin des Coriosolites, étroitement en rapport avec lui. La ressemblance du thème général des monnayages X.S. et coriosolite (*Pl. II*, 40 à 50) est telle qu'on n'a cessé de les confondre jusqu'à nos jours. Seule une analyse, rendue possible par une très longue et minutieuse enquête sur les monnaies de la cité de Corseul, a permis de décomposer ce complexe en ses deux parties indépendantes (117).

(114) LEMIÈRE, *op. cit.*, p. 233.

(115) F. DE SAULCY, *Lettres à M. A. de Longpérier sur la numismatique gauloise*, dans *R. N.*, 1864, p. 252.

(116) BLANCHET, *Traité des m. g.*, p. 172.

(117) La série X. S. d'argent allié semble avoir constitué le prototype du billon coriosolite. Les classes C (coriosolites) IV et V ont pour revers le même thème que les classes X. S. II, III et IV, avec quelques différences. Sauf exception, le type est orienté à gauche sur ces dernières, à droite sur la copie coriosolite. Sous le cheval coriosolite se voit une lyre, au lieu d'un sanglier, et le caractère andro-

Il s'agit aussi du numéraire d'un peuple en contact avec les Namnètes et, plus généralement, avec les tribus riveraines de l'estuaire de la Loire. comme en témoigne l'emploi, rare dans la série X.S., mais révélateur, d'un décor préfacial emprunté aux monnaies des Namnètes (*Pl. I, 21*) et d'un motif adopté sur certaines monnaies d'électrum trouvées chez les Pictons et les Namnètes (*Pl. I, 23*). Nous voulons parler du décor préfacial situé au niveau du menton sur l'exemplaire B.N. 6743 figuré par La Tour et du motif en accolade dont s'orne la bouche du personnage gravé au droit de la pièce reproduite sur notre planche (*Pl. II, 37*).

L'adoption de la roue à huit rais et de son motif, en quoi l'on a vu la barque solaire, traités exactement comme ils le sont par les Redons (*Pl. I, 29, 30*), et la présence de la mèche sur la joue de certains exemplaires de la classe III marquent encore la contiguïté des auteurs du monnayage X.S. avec la cité de *Condate*. On sait que les Redons avaient

céphale de ce cheval — qui est un des traits du monnayage armoricain ancien — y est moindre. Les classes C I, II et III présentent à cet égard un éloignement encore plus marqué, le revers n'y ayant plus de commun avec la série X. S. que le sanglier-enseigne, qui, du reste, se schématise très fortement avec la classe C II. La stylisation coriosolite plus poussée distingue les deux monnayages. Les vestiges du réalisme de l'œil, par exemple, observable en toutes les classes X. S. sous la forme d'une pupille entourée de lignes palpébrales, ne subsistent plus que dans une partie de la classe I de Corseul. La grâce remarquable de la composition des types X. S., cet art consommé, est beaucoup moins nette sur la plupart des types coriosolites. — On pourrait penser que nous commettons ici une confusion, trop habituelle, en prenant des critères de succession chronologique pour des critères de lieu. En réalité, nous sommes parti de l'opinion traditionnelle, mêlant les deux monnayages ; notre premier essai fut de vérifier si la série X. S. ne constituait pas les émissions les plus anciennes du billon coriosolite, mais cette hypothèse a dû être tout de suite abandonnée en raison des faits. D'autre part, la contemporanéité de la circulation des deux séries, au moins à l'époque des grands enfouissements, est établie par les dépôts mixtes, dont voici quelques exemples : à Saint-Denoual (1821 et 1925), à Saint-Pierre-de-Plesguen (1847) et à Maroué (1867), on a trouvé ces mêmes monnaies rédonnes, en quantité, en compagnie de nombreuses monnaies X. S., à Amanlis (1835). D'autre part, comme nous l'avons déjà dit, l'aire de dispersion des deux monnayages ne se confond pas : sauf l'exception d'une unité connue à Saint-Pierre-de-Plesguen, près de 60 trouvailles de monnaies coriosolites, y compris l'immense trésor coriosolite de Jersey-9 ne nous ont jamais montré de monnaies X. S. ; aucun dépôt de monnaies X. S. ne contenait, à notre connaissance, la moindre espèce coriosolite. La distinction de ces deux monnayages est une certitude.

fait de la roue leur symbole de prédilection (118), au moins pour les monnaies de billon et qu'une mèche de cheveux orne la joue de la tête humaine du droit de presque toutes les classes.

Les connexions typiques des monnaies X.S. avec la série de bas métaux des Osismes sont beaucoup moins manifestes. Le sanglier-enseigne de ces derniers et celui des Coriosolites sont traités comme l'est celui des classes du monnayage X.S.

En résumé, un faisceau de constatations nous oblige à attribuer à la cité des Vénètes les monnaies de billon d'argent assez riche, en général, désignées jusqu'ici provisoirement sous la dénomination de série X.S.

2° *Le type à l'octopède (Pl. II, 35, 36).*

En cherchant à vérifier l'hypothèse de l'attribution aux Vénètes des monnaies au type à l'octopède, qui semblerait ne comporter qu'une seule classe, nous avons constaté que, sauf à Amanlis, où des contingents de plusieurs cités, formant une armée nombreuse, ont dû enfouir un décalitre de statères, sur le bord du chemin vicinal d'Amanlis à Janzé, ces espèces ne se trouvaient pas mêlées à celles de la série X.S. On n'en a pas signalé à La Noë-Blanche, ni à Pipriac, ni à Saint-Pierre-de-Plesguen. Or, elles étaient contemporaines de ces dernières, puisqu'on les a dénombrées dans le dépôt d'Amanlis. Donc, elles ne sauraient appartenir aux Vénètes.

3° *La monnaie d'électrum de Carnac (Pl. II, 31, 32).*

L'identification des espèces de la série X.S. entraîne la probabilité du classement aux Vénètes d'un monnayage

(118) Les Gaulois ont, en particulier dans leurs monnaies, imité largement les Grecs. Chez ceux-ci, les cités émettrices avaient un blason, un *παράσημον* qui, nous dit M. J. Babelon, « fait aussi allusion à l'article principal de leur commerce, ou bien à un animal, à un objet que les citoyens avaient constamment sous les yeux ». Ainsi le type des Phocéens, le phoque, est un type parlant, « de même que la table de Trapezonte est une sorte d'idéogramme ou de rébus et évoque les trapézistes ou changeurs, la grenade de Sidé (*σιδη*), la pomme de Mélos (*μηλος*), le céleris sauvage de Sélinonte (*σελίνον*), la rose de Rhodes (*ροδον*) n'ont pas d'autre origine » (J. BABELON, *La numismatique antique*, Paris, 1944, p. 36-37).

d'électrum, dont l'unique exemplaire signalé est le statère trouvé isolément à Carnac. L'économie de ce type est semblable à celle de nombreuses monnaies trouvées chez les Osismes. Il présente au revers une particularité étrangère aux types osismiens, mais qui apparaît comme constante et traitée avec une égale exubérance sur les monnaies de billon des Vénètes, à l'exception de celles de la classe I. Il s'agit de la forme et de l'importance données à la queue de l'aurige. Une seule pièce ne permet pas une enquête bien approfondie, mais ce fait précis, ajouté à la provenance d'une pièce isolée et d'une variante de type originale, nous porte à considérer comme probable l'attribution de cette variante de type aux Vénètes (119).

4° *Les petits billons de la trouvaille de Brech (Pl. II, 52 à 69).*

Enfin, il nous reste à examiner l'hypothèse d'une attribution aux Vénètes des types de billon de la trouvaille de Brech. Le dépôt contenait, avec divers bijoux et objets de verre, un peu plus de 32 pièces. Ce n'était donc pas un trésor militaire, souvent enfoui très loin des lieux d'origine, mais la propriété d'un particulier qui peut avoir été confiée au sol à proximité de l'habitation.

La présence de verroterie près d'Auray, nous a valu l'attention de Déchelette sur cette petite collection archéologique. Cet auteur la met en rapport avec le trafic maritime des Vénètes (120), car le verre, trouvé en Armorique à la période de la Tène III, ne peut être de fabrication locale.

Il est depuis longtemps considéré comme téméraire d'attribuer un monnayage inédit au peuple, dont le sol a livré un unique dépôt, par le seul fait de cette découverte (121) et nous respectons cette règle lorsque le seul critère est celui-là. Cependant, une multiplicité de trou-

(119) Il est extrêmement probable que les Vénètes durent émettre d'autres monnaies d'électrum. Notons que la suite de ces monnaies prêtées aux Osismes est particulièrement pléthorique. Nous reproduisons (Pl. II, 33, 34) une monnaie S. P., d'assez bon or jaune, d'un type très voisin de celui du statère de Carnac.

(120) Joseph DÉCHELETTE, *op. cit.*, IV (second âge du fer), Paris, 1927, p. 833 et 1084.

(121) BLANCHET, *Traité des m. g.*, p. 318.

vailles identiques sur le territoire d'une cité ne prouve pas toujours la légitimité du classement de ce numéraire à cette cité. Nous en avons eu un exemple avec les trouvailles de monnaies de billon vénètes chez les Redons. D'autres critères de classement peuvent être considérés en bonne méthode, à défaut d'indices géographiques concluants (122).

Ces petites pièces, dont la tradition rapportée par Lambert nous dit la fréquence dans le département du

(122) La règle d'or des emprunts de contiguïté, formulée voici un siècle par Lamière (Cf. note 114 *supra*), autorise aujourd'hui des conclusions d'autant plus certaines que le classement des monnayages devient plus sûr. A défaut des renseignements géographiques directs, c'est un critère de choix. — Nous avons entendu formuler une suite de faits numismatiques, relatifs à diverses époques, tendant à appuyer l'opinion qu'il était impossible de rechercher à l'aide d'une seule trouvaille de monnaies armoricaines, contenant des types originaux, la région d'émission de ces types. C'est un problème d'ordre général. Il consiste notamment à savoir si des constatations, relevées pour des temps et des lieux déterminés, peuvent être *de plano* considérées comme polyvalentes. C'est une question de méthode. Dégager des lois de faits particuliers revient à établir le rapport constant qui relie la cause à l'effet. Dans les sciences humaines, on doit souvent se contenter d'analogies, c'est-à-dire qu'ayant vu des similitudes, on conclut par raisonnement inductif à des ressemblances non vues. La validité de ce procédé réside donc dans le choix judicieux des ressemblances, qui ne doivent pas être purement formelles, ni superficielles, mais profondes. — Le fait que des trésors monétaires de l'empire romain au III^e s. montrent des éléments enfouis à des milliers de kilomètres de leur atelier d'origine, le fait que la majorité des exemplaires des monnaies anglaises des IX^e, X^e et XI^e s. se trouvent en Scandinavie et les monnaies des Ostrogoths d'Italie sur le Rhin moyen et inférieur ne sauraient être « extrapolés » pour en tirer des enseignements directement applicables à la numismatique de l'Armorique trois siècles ou mille ans auparavant. La circulation des hommes et des monnaies est liée au cadre politique comme à l'étendue géographique des Etats. Au I^{er} s. avant J.-C., la Gaule était formée de quatre-vingts souverainetés juxtaposées. Et les divisions se maintinrent avec leur cloisonnement pendant un certain temps après la conquête. Il n'est donc guère possible de trouver en de tels exemples des ressemblances valables pour les cités gauloises. — Les monnaies armoricaines de la dernière période avaient en outre acquis une différenciation typique remarquable. « Quand on parle des monnaies armoricaines, écrit M. Blanchet, il s'agit... de la masse des monnaies de mauvais or et de mauvais billon... qui sont *bien spéciales* aux départements de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan » (*Traité*, p. 18). Cette réalité numismatique confirme du reste un ensemble de constatations, qui a fait écrire à Camille Jullian que les cités armoricaines étaient « peu mêlées à la vie et aux compromis du reste de la Celtique » (*Histoire de la Gaule*, II, p. 274). — Cf. *Bull. de la S. F. N.*, janv. 1953, p. 164 ; fév. 1953, p. 170.

Morbihan (123), ne sont assurément pas contemporaines des statères de la série X.S. En effet, bien qu'armoricains, par leur style, ces types ne nous montrent pas un cheval androcéphale. Cet abandon d'un usage fidèlement suivi depuis le temps des émissions de bon or et de haut poids, c'est-à-dire très probablement depuis plusieurs générations, témoigne d'un bouleversement des habitudes, dont la cause est aisée à deviner. Ce signe de tardiveté est confirmé par la faiblesse du poids et par celle de l'alliage en argent fin en la plupart des exemplaires (124).

On a décrit au moins une des monnaies de Brech, du type A, au nombre des pièces trouvées à Rozel, en l'île de Jersey, en 1875 (125). Cette trouvaille résulte du dégagement simultané par l'érosion de plusieurs dépôts, l'un fait de monnaies coriosolites, l'autre d'une grande quantité de monnaies tardives variées, armoricaines et autres, appartenant à de nombreux peuples de la Celtique, de la Belgique et même aux Massaliotes (126). L'enfouissement est daté par la présence de monnaies romaines, dont deux d'Antoine et Octave, de 39 avant notre ère (127).

Penchons-nous maintenant sur les connexions de ces *minimi* avec les autres types armoricains. Le type C, au droit, est manifestement emprunté à celui de certaines

(123) Cf. *supra*, note 16.

(124) Grâce à l'initiative amicale de notre savant collègue, le Dr Longuet, alors président de la S. F. N., une première série d'analyses a été faite, portant sur trois fragments illisibles de monnaies de Brech, remis à cet effet par MM. Thomas-Lacroix et Mallat. Elles ont révélé une teneur exceptionnellement élevée en antimoine et, pour l'un des échantillons seulement, la présence d'argent en quantité notable. D'autres analyses sont en cours.

(125) A. DE BARTHÉLEMY, *Etude sur les monnaies découvertes à Jersey en 1875*, dans *R. N.*, 1884, pp. 177-202, pl. VI, 6.

(126) Notre communication analysée dans *Bull. de la S. F. N.*, juillet 1952, p. 131.

(127) Adrien BLANCHET, *Traité des m. g.*, p. 604. Ce savant a rangé à deux reprises le trésor de Brech au nombre des enfouissements effectués en l'année 56 avant J.-C. (cf. *supra* notre note 19). — Selon la note de l'abbé Le Méné, citée plus haut (cf. note 18), les petites monnaies de Brech ont été communiquées, vers 1895, à Anatole de Barthélemy, qui les renvoya avec cet avis : « on peut affirmer qu'elles appartiennent à la série des monnaies armoricaines qui avaient cours dans la seconde moitié du premier siècle avant l'ère chrétienne. »

variétés des classes III et IV du billon vénète (128), dont il n'est en somme que la réduction au module.

Nous avons étudié récemment les curieuses petites pièces de billon, pesant environ 0,75 g, trouvées au nord du département du Finistère, dans la région de Morlaix principalement, et autour de Lannion, dans le département des Côtes-du-Nord (129), attribuées aux Redons, aux Osismes et aux Coriosolites, et les avons divisées en quatre types. Leur émission au pays des Osismes paraît hautement probable. Or, le type A de Brech est, au droit, la réplique fort exacte, à un minime détail près, des petits billons de type A du Finistère (*Pl. II*, 51). D'une facture plus négligée, les monnaies de Brech sont visiblement copiées sur les autres, car le motif central en S y est inversé. C'est le signe de l'imitation. En outre, le poids des monnaies de Brech est inférieur.

Le type B, dont il convient de souligner le caractère original, et le type C sont ornés d'un décor fait « de deux S opposées unis à la base et imitant une lyre sans corde ». Ce sont les termes employés par Changarnier-Moissenet, à propos d'une pièce, qu'il croit émise par les Pietons (130). Tout à fait différente de nos *minimi*, pesant 3,40 g, cette pièce porte ce décor sous le cheval (*Pl. II*, 39).

Enfin, l'hippocampe, que nous croyons voir sous le cheval de certains spécimens du type B (*Pl. II*, 63, 64), évoque la proximité du monnayage à l'octopède, dont il faudra sans doute chercher l'origine sur les confins de la cité des Vénètes.

En résumé, les petites monnaies de Brech sont tardives. Elles sont en partie inspirées des types vénètes plus anciens, dont les exemplaires très raréfiés ne circulaient plus guère après la conquête (131). Elles portent avec les pays osismiens

(128) Comparer, par ex., Brech 14 et 15 (*Pl. II*, 67 et 69) avec Pipriac 24 (*Pl. I*, 18).

(129) Notre communication à la S. F. N., analysée dans le *Bull. de la S. F. N.*, déc. 1952, p. 155.

(130) CHANGARNIER-MOISSENET, *Examen de quelques monnaies des Arvernes et d'autres peuplades*, Beaune, 1884, p. 45, pl. II, 24. Cette monnaie est figurée par La Tour (pl. XIX, 6050) à la rubrique des Carnutes.

(131) Voir les conclusions chronologiques de notre notice, déjà citée, rédigée en collaboration avec notre ami, M. Emile Guibourg, sur la trouvaille de Mordelles.

des signes de contiguïté allant jusqu'à l'imitation servile du droit de l'un de leurs types. L'attribution aux Vénètes des petits billons de Brech a pour elle des arguments que le lieu de la trouvaille, malheureusement unique, ne contredit pas.

Comme on devait logiquement le prévoir, le peuple le plus ancien de la Gaule, le plus puissant et le plus riche de l'Armorique, frappait monnaie. Nous avons montré la splendeur de son art, l'excellence de sa technique et l'abondance des émissions circulant au moment de la guerre pour l'indépendance.

Nous ne prétendons pas avoir découvert toutes les espèces frappées par les Vénètes, mais peut-être avons-nous levé le plus illogique interdit et commencé de combler la lacune qui, dans la numismatique, paraissait témoigner au delà du vraisemblable l'anéantissement de leur nation et l'effacement de leurs traces.

Il reste à leur restituer les émissions d'or. C'est une question fort complexe ; la besogne sera délicate. Il faudra revoir les médailliers jusqu'aux cartons des Cénomans. Les attributions actuelles de ces espèces sont souvent insoutenables, trop d'auteurs s'étant fait jadis une gloire de donner les plus belles et les plus pesantes aux Gaulois de leur province ! (132).

Si l'historien de la Bretagne veut bien admettre nos conclusions, s'il les exploite, ne verra-t-il pas, par exemple, à Amanlis, des contingents vénètes, unis aux Redons et à quelques autres, formant une troupe ou une cohue nombreuse, enfouir un très gros trésor, à la veille d'un grand massacre ? Suppléant à l'insuffisance des textes, la numismatique lui prouvera la participation effective des Redons au soulèvement de 56. Et les marches de César lui deviendront moins hypothétiques. Le dépôt de Pipriac n'est-il pas le fait d'un autre groupe vénète exterminé avant d'avoir

(132) LEMIERE, *op. cit.*, p. 229, reprochait à Eugène Hucher des faits de cette nature et « croyait pouvoir revendiquer pour les Vénètes les beaux statères » d'or, dont il relève la liste. — DUCHALAIS, *op. cit.*, p. 6, avait déjà accusé Hucher d'une tentative analogue, commise en sa jeunesse, avant 1846.

pu rejoindre le gros des forces alliées couvrant le sud ? L'absence des monnaies vénètes des dépôts mis au jour sur une aire très vaste, contenant l'abondante moisson du numéraire de Corseul, lui fera toucher du doigt l'absence de troupes vénètes des théâtres d'opérations où commanda l'unelle Viridovix.

Et quand un archéologue découvrira désormais sur un site, dont l'appartenance politique aux derniers temps de l'indépendance n'est pas clairement établie, quelques monnaies isolées de la série de Vannes, la numismatique commencera de jouer pour lui son rôle précieux d'auxiliaire.

C'est notre fervent espoir.

Mars 1953.

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU.

ADDENDUM

M. A. Banderet, professeur à l'École de Chimie de Mulhouse, a bien voulu analyser gracieusement, pour nous, deux fragments détachés d'exemplaires de monnaie de billon vénètes provenant de la trouvaille de Pipriac, l'un de la classe I, l'autre de la classe III. Voici les résultats (des 7 mai et 16 juin 1953) :

Pour l'exemplaire de la classe I :

Argent	380
Or	4
Cuivre, environ	516
Étain et antimoine, environ	100

1 000

Pour l'exemplaire de la classe III :

Argent	437 pour 1 000
------------------	----------------

Cette haute teneur en argent confirme nos conclusions. Elle distingue nettement le monnayage des Vénètes de celui des Coriosolites, dont nous avons dix-huit analyses, montrant une richesse en ce métal variant habituellement de 90 à 237 millièmes, allant à 297 et 304 millièmes en deux cas extrêmes (voir notre mémoire consacré à la trouvaille de monnaies vénètes de Pipriac, attendu dans la *Revue belge de Numismatique*, 1953). La teneur en or, à l'état d'impureté, est également exceptionnelle pour le billon armoricain.
